



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 28 mai 2026*

*Partie 1 : DRAAF - contrôle des structures - ARDC - Avril 2026*

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter**

**I - Décisions tacites : 92 accusés de réception de dossier complet**

**Nombre total : 92 décisions**

**Le 27 mai 2026**

## I - Décisions tacites : 92 accusés de réception de dossier complet

08250175	GAEC DE LA FONTAINE BARBETTE	52250156	GAEC DES CHARAINES
08250212	LEGROS WILLY	52250157	SCEA BIOTRESK BERTRAND
08250225	EARL COSSON	52250158	GAEC MAQUIN
08250246	EARL DES BAUNETTES	52250162	DECLIPEUR THÉO
08250259	COSSON PAULINE	54250111	SCEA DE COGEPA
08250270	DE LESTABLE RAPHAËL	54250115	SCEA DE BELLE VUE
08250271	DE LESTABLE ALEXIS	54250116	SCEA DE BELLE VUE
10250249	EARL BATILLET HUGUES	54250122	SCEA DE LA LISIERE
10250301	GAEC DE LA CIGOGNE	54260001	PIERRE JÉRÉMY
10250302	KLEIN FABIEN	54260002	GRANDVALLET AURÉLIE
10250303	KLEIN ANTHONY	54260003	CLAUDON CAROLINE
10250304	EARL HAUTE RIVE	54260004	BLANCK ÉMILIE
10250305	SCEA DES NOUROT	54260005	MONTIGNON RÉGIS
10250306	SCEA LA GOUZOTTE	54260006	GAEC DE LA SERRE
10250307	VULQUIN ANDY	55250173	CORNETTE ALEXANDRE
10250308	DELINE-MANNOURY LIANA	55250220	SCEA DE LA HAUTE BORNE
10250309-001	PIOT FLORENT ANDRÉ	55250223	GAEC DE CHAPARAL
10250310-001	PIOT ÉMILIE	55250225	SCEA MEUNIER LA CHAPELLE
10250311	EARL DU VIOT	55250235	EARL DE WOECOURT
10250312	EARL LONGUET-DENIZET	55260005	VIEILLARD NICOLAS
10250315	EARL GUILLEMIN XAVIER	55260006	VIELLARD FANNY
10250316	SCEA MOUCHOTTE-TARIN	57250090	LENDERINK MICHIEL
10250317	BELIARD VICTOR	57250091	GAC DE SARREWALD
10250318	BELIARD VANESSA	57250092	SCEA DES DOUZE JOURS
52240103	GAEC DES TROIS FONTAINES	57250093	FONTAINE ARIANE
52250068	EARL JOURDHEUIL	57250096	SCEA LE CHAMP DES SIGNES
52250079	GAEC DE LA VALLÉE DU BREUIL	57250097	SCHOUMACHER ANNE
52250094	SCEA DU CHATELAIN	57250098	THOMAS DE PANGE JEAN- SÉBASTIEN
52250109	GAEC DU PATIS	57250099	EARL RIVES DE SEILLE
52250110	POISSE WILLIAM	57260001	MEYER JEAN-NICOLAS
52250133	EARL VAL CERISIER	57260002	GAEC D'ITZING
52250135	SARL MENNETRIER	57260003	GAEC DU SCHOENHOF
52250149	GAEC DE LA NOUE AU CHENE	57260004	SCEA CHEMIN DE L'ETANG
52250151	EARL DES FONTAINES	57260006	GAEC KLEINOPHE
52250152	DUPONTGAND SOPHIE	57260007	MORAINVILLE JULIEN
52250153	SCEA DU SAPIN	57260008	DUCHAUX HENRI
52250154	EARL HUGUENIN	57260009	GAEC ELMERICH
52250155	SCEA GIROT	57260010	ELMERICH QUENTIN

57260013	EARL AUX 4 SAPINS
67250048	FRIEDRICH HORTENSE
67250051	MORGENTHALER OLIVIER
67250053	KOSHER FRÉDÉRIC
88250072	SCEA MIREUX
88250073	GAEC DE MALFRACHA
88250076	GAEC SOUS LA BUROTTE
88250077	GAEC DE NABIACHAMP
88250078	GAC DES RAVES
88250083	GAEC DE NABIACHAMP
88250085	GAEC D'ANGLEMONT
88250086	GAEC DU PRÉ ROBERT
88250087	GAEC DU MOLIEU
88250090	GAEC SAINT PAUL
88250091	GAEC DE MALFRACHA
88250093	GAEC DU PRINTEMPS FLEURI

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/175**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

GAEC DE LA FONTAINE BARBETTE

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 31 juillet 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7,41 hectares sur la commune de Chaumont-Porcien. Ces biens sont actuellement libres de fermage.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/175, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 28 février 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/212**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur LEGROS Willy

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 12 septembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 159,22 hectares sur les communes de Sery, Sorbon, Lalobbe et Bignicourt. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DES MOULINS.

**J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 17 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/212, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
Le chef du service  
Économie Agricole et Ruralité

Yann TRONCHET

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/225**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL COSSON

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 1 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 123,67 hectares sur les communes de Semide et Mont-Saint-Martin. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL BEGNY.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/225, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/246**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL DES BAUNETTES

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 3 novembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4,76 hectares sur les communes de Charbogne et Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL LOUTHYME.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/246, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/259**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

COSSON Pauline

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 2 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 268,86 hectares sur les communes de Semide, Mont-Saint-Martin, Bourcq, Mars-Sous-Bourcq, Tourcelles-Chaumont et Vouziers. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL BEGNY et l'EARL COSSON.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/259, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/270**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur DE LESTABLE Raphaël

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 17 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 167,22 hectares sur les communes de Seraincourt, Ecly, Hannogne Saint Rémy, Saint Fergeux et Renneville . Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE LESTABLE.

**J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 17 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/270, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/271**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur DE LESTABLE Alexis

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 17 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 167,22 hectares sur les communes de Seraincourt, Ecly, Hannogne Saint Rémy, Saint Fergeux et Renneville. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE LESTABLE.

**J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 17 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/271, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202507100556-10250249  
LRAR n° :

**Le Préfet  
à**

EARL BATILLET HUGUES  
11 voie romaine

10200 SPOY

TROYES, le 23/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202507100556-10250249  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.1971 ha à SPOY (10200). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202507100556-10250249, est complet à la date du 14/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL BATILLET HUGUES demeurant à SPOY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.1971 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 SPOY	000 ZD 91	0.2730
10200 SPOY	000 ZO 25	0.2000
10200 SPOY	000 ZD 7	0.1739
10200 SPOY	000 ZD 8	0.0244
10200 SPOY	000 ZD 3	0.1143
10200 SPOY	000 ZD 4	0.1613
10200 SPOY	000 ZI 99	0.1902
10200 SPOY	000 ZK 71	0.5779
10200 SPOY	000 ZK 73	0.1000
10200 SPOY	000 ZK 74	0.3021
10200 SPOY	000 ZK 81	0.7520
10200 SPOY	000 ZD 70	0.0144
10200 SPOY	000 ZD 18	0.0812
10200 SPOY	000 ZD 20	0.2324



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512013359-10250301  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

**GAEC DE LA CIGOGNE  
2 rue jules faucon**

**10100 GELANNES**

TROYES, le 02/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512013359-10250301  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 01/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.7890 ha à GELANNES (10100). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512013359-10250301, est complet à la date du 01/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
-Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC DE LA CIGOGNE demeurant à GELANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.7890 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10100 GELANNES	000 ZH 32	1.7890



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512053484-10250302  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur KLEIN Fabian  
21 rue Rolland garros

10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE

TROYES, le 08/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512053484-10250302  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6968 ha à ESSOYES (10360), FONTETTE (10360), actuellement mises en valeur par madame KOEPEL Corinne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512053484-10250302, est complet à la date du 05/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur KLEIN Fabian demeurant à VENDEUVRE-SUR-BARSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6968 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 FONTETTE	000 ZO 56	0.5055
10360 ESSOYES	000 ZH 40	0.1913



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512053487-10250303  
LRAR n° : 1A 215 057 2655 4

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur KLEIN Anthony  
21 rue Rolland garros

10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE

TROYES, le 08/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512053487-10250303  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6969 ha à ESSOYES (10360), FONTETTE (10360), actuellement mises en valeur par madame KOEPEL Corinne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512053487-10250303, est complet à la date du 05/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur KLEIN Anthony demeurant à VENDEUVRE-SUR-BARSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6969 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 ESSOYES	000 ZH 40	0.4888
10360 FONTETTE	000 ZI 54	0.2081



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512083542-10250304  
LRAR n° : 1A 215 057 2654 7

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL HAUTE RIVE  
9 bis grande rue

10330 JASSEINES

TROYES, le 09/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512083542-10250304  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2450 ha à JASSEINES (10330). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512083542-10250304, est complet à la date du 08/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL HAUTE RIVE demeurant à JASSEINES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2450 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10330 JASSEINES	000 ZS 54	0.2450



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202507170663-10250305  
LRAR n° : 1A 215057 2652 3

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA DES NOUROT  
11 RUE DE LA BORDE

10500 BRAUX

TROYES, le 12/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202507170663-10250305  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 104.6109 ha à BRILLECOURT (10240), JASSEINES (10330), actuellement mises en valeur par la SCEA SAINT MARTIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202507170663-10250305, est complet à la date du 11/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : la SCEA DES NOUROTOIS demeurant à BRAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 104.6109 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10330 JASSEINES	000 ZI 8	0.7660
10330 JASSEINES	000 ZI 14	5.2645
10330 JASSEINES	000 ZI 9	7.5400
10330 JASSEINES	000 ZI 15	0.8100
10330 JASSEINES	000 ZI 10	7.7470
10330 JASSEINES	000 ZI 12	2.5600
10330 JASSEINES	000 ZI 13	0.3055
10330 JASSEINES	000 ZI 19	7.3510
10330 JASSEINES	000 ZI 20	0.6600
10330 JASSEINES	000 ZT 10	2.3190
10330 JASSEINES	000 ZT 9	6.5780
10330 JASSEINES	000 ZT 27	4.1240
10330 JASSEINES	000 ZO 8	14.7450
10240 BRILLECOURT	000 ZE 17	8.2380
10330 JASSEINES	000 ZH 7	5.0600
10330 JASSEINES	000 ZH 8	6.0000
10330 JASSEINES	000 ZP 43	3.6600
10330 JASSEINES	000 ZO 28	1.6580
10330 JASSEINES	000 ZO 29	5.7080
10330 JASSEINES	000 ZO 39	5.8569
10330 JASSEINES	000 ZO 31	2.7400
10330 JASSEINES	000 ZO 32	0.1900
10330 JASSEINES	000 ZP 27	4.7300



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512013355-10250306  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA LA GOUZOTTE  
8 grande rue

10360 FONTETTE

TROYES, le 15/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512013355-10250306  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1649 ha à FONTETTE (10360), actuellement mises en valeur par monsieur BOURDOT Eric. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512013355-10250306, est complet à la date du 11/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

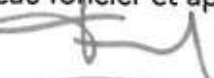
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LA GOUZOTTE demeurant à FONTETTE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1649 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 FONTETTE	000 ZN 209	0.1649



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202507160647-10250307  
LRAR n° : 1A 215 057 2650 9

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur VULQUIN Andy  
28 rue de Breban

10240 DAMPIERRE

TROYES, le 15/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202507160647  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 382.8014 ha à MONTSUZAIN (10150), ORTILLON (10700), VAUPOISSON (10700), VOUE (10150), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA PROVIDENCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202507160647-10250307, est complet à la date du 12/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur VULQUIN Andy demeurant à DAMPIERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 382.8014 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10150 VOUE	000 ZY 1	92.9450
10150 VOUE 04422507160647	000 ZW 20	17.9090
10150 VOUE	000 ZX 6	31.0370
10150 VOUE	000 ZX 7	0.3450
10150 VOUE	000 ZX 8	31.5700
10150 VOUE	000 ZY 9	8.1920
10150 VOUE	000 ZY 5	2.1970
10150 MONTSUZAIN	000 YL 1	25.2210
10150 MONTSUZAIN	000 YL 9	10.5840
10150 MONTSUZAIN	000 YL 24	1.3344
10700 ORTILLON	000 OC 9	18.6500
10700 ORTILLON	000 OC 10	0.1720
10700 ORTILLON	000 ZH 10	29.0890
10700 ORTILLON	000 OC 11	0.1330
10700 ORTILLON	000 OC 6	1.0340
10700 ORTILLON	000 OC 7	0.1910
10700 ORTILLON	000 OC 8	0.4500
10700 ORTILLON	000 ZH 1	14.0440
10700 VAUPOISSON	000 ZB 12	44.7920
10700 ORTILLON	000 ZH 2	3.8920
10700 ORTILLON	000 ZH 7	49.0200



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512143682-10250308  
LRAR n° : 1A 204 722 0966 4

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Madame DELINE-MANNOURY Liana  
Lazarette Andrée Marie-Louise  
2 rue du bois

10250 NEUVILLE-SUR-SEINE

TROYES, le 15/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512143682-10250308  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 14/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2673 ha à GYE-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par l'EARL VIGNOBLE DU VERGER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512143682-10250308, est complet à la date du 14/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : Madame DELINE-MANNOURY Liana Lazarette  
Andrée Marie-Louise demeurant à NEUVILLE-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation  
d'exploiter pour : 0.2673 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10250 GYE-SUR-SEINE	000 ZP 183	0.2673



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512043465/10250309-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur PIOT Florent André  
4 chemin du crot

10110 VITRY-LE-CROISE

TROYES, le 23/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512043465/10250309-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 215.2569 ha à BERTIGNOLLES (10110), CHERVEY (10110), EGUILLY-SOUS-BOIS (10110), ESSOYES (10360), LONGPRE-LE-SEC (10140), VITRY-LE-CROISE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL RODOLPHE PIOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512043465/10250309-001, est complet à la date du 16/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PIOT Florent André demeurant à VITRY-LE-CROISE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 215.2569 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 81	0.4386
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 9	0.0512
10360 ESSOYES	000 ZB 81	1.1120
10360 ESSOYES	000 ZB 80	0.6968
10360 ESSOYES	000 YK 35	0.8822
10140 LONGPRE-LE-SEC	000 YD 5	10.5346
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 307	0.0417
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 306	0.2196
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 263	0.3213
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 260	0.0122
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 257	1.1732
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 7	5.9487
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 254	0.0072
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 233	2.8924
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 68	0.2934
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 55	0.0139
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 53	0.0586
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZX 125	1.0000
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZX 47	5.7320
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZW 20	2.4989
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZN 158	0.2388
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 50	4.1241
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 49	0.3566
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 48	3.6269
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 19	0.1002
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 7	1.0687
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 5	1.0796
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 4	1.3404
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 105	2.2888
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 46	0.8530
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 43	0.1923
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 42	0.1161
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 22	0.1449
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 21	2.9807
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 20	0.4900
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 19	1.4361
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 18	3.7104

10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 72	0.3700
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 52	0.5270
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 46	0.2756
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 27	5.5775
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 23	1.3955
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 22	0.9133
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 21	4.8214
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 12	0.6105
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YT 5	2.0000
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YO 2	1.6932
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YO 1	10.6888
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YN 9	1.5651
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YN 8	13.9091
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YN 7	13.5233
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 24	0.2536
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 11	1.5932
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 10	9.4021
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 8	1.1277
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YH 17	3.2118
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YE 14	2.9963
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YE 12	4.2066
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YE 11	2.2935
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OI 723	0.1742
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OG 1355	0.1754
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1341	0.0973
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1153	0.1094
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1107	0.0857
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1099	2.1706
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZH 18	12.9134
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZH 12	15.8597
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZE 40	0.8740
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZE 39	1.3141
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 111	0.9147
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 52	3.8966
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 48	1.1900
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 47	0.2348
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 45	0.0110
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 41	3.5577
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 30	0.0751
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 29	0.0236
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 27	0.2254
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 23	4.4297

10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZC 118	2.2319
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZC 76	2.9945
10110 CHERVEY	000 ZS 13	8.8819
10110 CHERVEY	000 ZI 2	4.0967
10110 BERTIGNOLLES	000 ZO 280	0.1611
10110 BERTIGNOLLES	000 ZO 279	0.6466
10110 BERTIGNOLLES	000 ZO 278	0.4791
10110 BERTIGNOLLES	000 ZN 87	0.1244
10110 BERTIGNOLLES	000 ZN 86	0.2255
10110 BERTIGNOLLES	000 ZL 125	0.3286
10110 BERTIGNOLLES	000 ZL 124	0.1622
10110 BERTIGNOLLES	000 ZB 14	5.5608



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512043465/10250310-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur PIOT Emilien  
4 chemin du crot

10110 VITRY-LE-CROISE

TROYES, le 23/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512043465/10250310-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 215.2569 ha à BERTIGNOLLES (10110), CHERVEY (10110), EGUILLY-SOUS-BOIS (10110), ESSOYES (10360), LONGPRE-LE-SEC (10140), VITRY-LE-CROISE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL RODOLPHE PIOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512043465/10250310-001, est complet à la date du 16/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PIOT Emilien demeurant à VITRY-LE-CROISE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 215.2569 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 81	0.4386
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 9	0.0512
10360 ESSOYES	000 ZB 81	1.1120
10360 ESSOYES	000 ZB 80	0.6968
10360 ESSOYES	000 YK 35	0.8822
10140 LONGPRE-LE-SEC	000 YD 5	10.5346
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 307	0.0417
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 306	0.2196
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 263	0.3213
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 260	0.0122
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 257	1.1732
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 7	5.9487
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 254	0.0072
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 233	2.8924
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 68	0.2934
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 55	0.0139
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZY 53	0.0586
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZX 125	1.0000
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZX 47	5.7320
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZW 20	2.4989
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZN 158	0.2388
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 50	4.1241
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 49	0.3566
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 48	3.6269
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 19	0.1002
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 7	1.0687
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 5	1.0796
10110 VITRY-LE-CROISE	000 ZH 4	1.3404
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 105	2.2888
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 46	0.8530
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 43	0.1923
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 42	0.1161
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 22	0.1449
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 21	2.9807
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 20	0.4900
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 19	1.4361
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YX 18	3.7104

10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 72	0.3700
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 52	0.5270
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 46	0.2756
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 27	5.5775
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 23	1.3955
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 22	0.9133
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 21	4.8214
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YW 12	0.6105
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YT 5	2.0000
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YO 2	1.6932
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YO 1	10.6888
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YN 9	1.5651
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YN 8	13.9091
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YN 7	13.5233
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 24	0.2536
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 11	1.5932
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 10	9.4021
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YM 8	1.1277
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YH 17	3.2118
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YE 14	2.9963
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YE 12	4.2066
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YE 11	2.2935
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OI 723	0.1742
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OG 1355	0.1754
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1341	0.0973
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1153	0.1094
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1107	0.0857
10110 VITRY-LE-CROISE	000 OD 1099	2.1706
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZH 18	12.9134
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZH 12	15.8597
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZE 40	0.8740
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZE 39	1.3141
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 111	0.9147
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 52	3.8966
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 48	1.1900
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 47	0.2348
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 45	0.0110
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 41	3.5577
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 30	0.0751
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 29	0.0236
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 27	0.2254
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZD 23	4.4297

10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZC 118	2.2319
10110 EGUILLY-SOUS-BOIS	000 ZC 76	2.9945
10110 CHERVEY	000 ZS 13	8.8819
10110 CHERVEY	000 ZI 2	4.0967
10110 BERTIGNOLLES	000 ZO 280	0.1611
10110 BERTIGNOLLES	000 ZO 279	0.6466
10110 BERTIGNOLLES	000 ZO 278	0.4791
10110 BERTIGNOLLES	000 ZN 87	0.1244
10110 BERTIGNOLLES	000 ZN 86	0.2255
10110 BERTIGNOLLES	000 ZL 125	0.3286
10110 BERTIGNOLLES	000 ZL 124	0.1622
10110 BERTIGNOLLES	000 ZB 14	5.5608



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512123652-10250311  
LRAR n° : 1A 204 722 0967 1

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL DU VIOT  
1 rue du viot

10170 CHAUCHIGNY

TROYES, le 15/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512123652  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.0000 ha à SAVIERES (10600), actuellement mises en valeur par monsieur ROSAY Dominique. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512123652-10250311, est complet à la date du 15/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

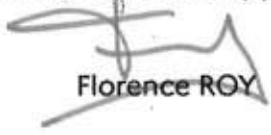
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU VIOT demeurant à CHAUCHIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.0000 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10600 SAVIERES	000 AH 630	1.8856
10600 SAVIERES	000 AH 633	0.1144



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512153704-10250312  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL LONGUET-DENIZET  
12 route de thil

10200 VILLE-SUR-TERRE

TROYES, le 16/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512153704-10250312  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 83.3377 ha à FULIGNY (10200), VILLE-SUR-TERRE (10200), actuellement mises en valeur par madame DE TILLY Marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512153704-10250312, est complet à la date du 15/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : EARL LONGUET-DENIZET demeurant à VILLE-SUR-TERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 83.3377 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 FULIGNY	000 ZC 1	4.3972
10200 FULIGNY	000 ZD 56	5.2591
10200 FULIGNY	000 ZD 58	1.8505
10200 FULIGNY	000 ZC 29	11.1824
10200 FULIGNY	000 0C 139	0.2814
10200 FULIGNY	000 0C 446	0.7741
10200 FULIGNY	000 ZE 26	19.2483
10200 FULIGNY	000 ZB 6	5.0000
10200 FULIGNY	000 ZB 16	10.5353
10200 FULIGNY	000 ZB 22	2.1392
10200 VILLE-SUR-TERRE	000 ZD 46	0.3792
10200 FULIGNY 044202512153704	000 ZD 57	2.0748
10200 FULIGNY	000 ZD 59	14.6145
10200 FULIGNY	000 ZK 1	4.1901
10200 FULIGNY	000 ZK 28	1.4116



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202511022808-10250315  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

**EARL GUILLEMIN XAVIER  
32 Grande Rue**

**10240 VAUCOGNE**

TROYES, le 22/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202511022808-10250315  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.3790 ha à JASSEINES (10330), VAUCOGNE (10240), actuellement mises en valeur par la SCEA SAINT MARTIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202511022808-10250315, est complet à la date du 18/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

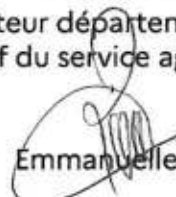
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL GUILLEMIN XAVIER demeurant à VAUCOGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.3790 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 VAUCOGNE	000 ZN 28	1.3500
10330 JASSEINES	000 ZD 7	0.0290



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512233881-10250316  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA MOUCHOTTE-TARIN  
4 rue du colonel de bange

10330 BALIGNICOURT

TROYES, le 23/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512233881-10250316  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.4920 ha à BRILLECOURT (10240), JASSEINES (10330), actuellement mises en valeur par la SCEA SAINT MARTIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512233881-10250316, est complet à la date du 23/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA MOUCHOTTE-TARIN demeurant à BALIGNICOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.4920 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 BRILLECOURT	000 ZD 1	0.8710
10330 JASSEINES	000 AB 323	0.7674
10330 JASSEINES	000 AC 126	0.6190
10330 JASSEINES	000 ZS 81	4.1900
10330 JASSEINES	000 ZS 82	3.7800
10330 JASSEINES	000 AB 321	0.0414
10330 JASSEINES	000 ZP 60	2.2232



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512233877-10250317  
LRAR n° : 1A 204 722 0975 6

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur BELIARD Victor  
3 rue largentier

10300 MONTGUEUX

TROYES, le 30/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512233877-10250317  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.2510 ha à MACEY (10602), MONTGUEUX (10300), SAINT-LYE (10606), actuellement mises en valeur par madame LASSAIGNE Marie-noelle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512233877-10250317, est complet à la date du 24/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
-------------------------------------------------------------

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BELIARD Victor demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.2510 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10602 MACEY	000 ZP 24	0.3682
10606 SAINT-LYE	000 ZL 196	0.2159
10606 SAINT-LYE	000 YE 6	3.7082
10300 MONTGUEUX	000 AC 122	0.1600
10602 MACEY	000 ZP 22	2.0907
10606 SAINT-LYE	000 ZL 198	1.2789
10606 SAINT-LYE	000 ZL 156	0.2350
10300 MONTGUEUX	000 ZC 14	0.2510
10300 MONTGUEUX	000 ZC 16	0.3460
10606 SAINT-LYE	000 YE 5	0.6546
10300 MONTGUEUX	000 ZB 4	0.5590
10300 MONTGUEUX	000 ZC 97	1.0000
10300 MONTGUEUX	000 ZC 28	0.0940
10602 MACEY	000 ZN 25	0.0770
10602 MACEY	000 OA 95	0.2838
10300 MONTGUEUX	000 ZV 56	0.2955
10300 MONTGUEUX	000 ZB 68	4.5104
10300 MONTGUEUX	000 ZB 5	1.1210
10602 MACEY	000 OB 102	0.8746
10602 MACEY	000 OB 103	0.1508
10602 MACEY	000 OB 104	0.4667
10602 MACEY	000 OB 105	0.1296
10602 MACEY	000 OB 106	0.6731
10602 MACEY	000 OB 109	0.3131
10602 MACEY	000 OB 110	0.2872
10602 MACEY	000 OB 273	0.2758
10606 SAINT-LYE	000 ZL 195	0.2184
10602 MACEY	000 ZP 25	0.7670
10300 MONTGUEUX	000 ZC 11	0.5160
10300 MONTGUEUX	000 ZC 12	0.9180
10300 MONTGUEUX	000 ZC 15	1.3070
10300 MONTGUEUX	000 ZC 87	0.1263
10606 SAINT-LYE	000 ZK 207	2.9782



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512233889-10250318  
LRAR n° : 1A 204 722 0973 2

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Madame BELIARD Vanessa  
98 bis boulevard de dijon

10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

TROYES, le 30/12/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512233889-10250318  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 24/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.2510 ha à MACEY (10602), MONTGUEUX (10300), SAINT-LYE (10606), actuellement mises en valeur par madame LASSAIGNE Marie-noelle . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512233889-10250318, est complet à la date du 24/12/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame BELIARD Vanessa demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.2510 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10606 SAINT-LYE	000 ZL 196	0.2159
10602 MACEY	000 ZP 24	0.3682
10606 SAINT-LYE	000 YE 6	3.7082
10300 MONTGUEUX	000 AC 122	0.1600
10606 SAINT-LYE	000 ZL 198	1.2789
10602 MACEY	000 ZP 22	2.0907
10300 MONTGUEUX	000 ZC 14	0.2510
10606 SAINT-LYE	000 ZL 156	0.2350
10300 MONTGUEUX	000 ZC 16	0.3460
10606 SAINT-LYE	000 YE 5	0.6546
10300 MONTGUEUX	000 ZB 4	0.5590
10300 MONTGUEUX	000 ZC 97	1.0000
10300 MONTGUEUX	000 ZC 28	0.0940
10602 MACEY	000 ZN 25	0.0770
10602 MACEY	000 0A 95	0.2838
10300 MONTGUEUX	000 ZV 56	0.2955
10300 MONTGUEUX	000 ZB 68	4.5104
10300 MONTGUEUX	000 ZB 5	1.1210
10602 MACEY	000 0B 102	0.8746
10602 MACEY	000 0B 103	0.1508
10602 MACEY	000 0B 104	0.4667
10602 MACEY	000 0B 105	0.1296
10602 MACEY	000 0B 106	0.6731
10602 MACEY	000 0B 109	0.3131
10602 MACEY	000 0B 110	0.2872
10602 MACEY	000 0B 273	0.2758
10606 SAINT-LYE	000 ZL 195	0.2184
10602 MACEY	000 ZP 25	0.7670
10300 MONTGUEUX	000 ZC 87	0.1263
10300 MONTGUEUX	000 ZC 11	0.5160
10300 MONTGUEUX	000 ZC 12	0.9180
10300 MONTGUEUX	000 ZC 15	1.3070
10606 SAINT-LYE	000 ZK 207	2.9782



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

**GAEC DES TROIS FONTAINES  
BABLON Coralie**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52240103**

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 01/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 857,2432 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
CHANOY	ZA0001	3,5070	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
CHANOY	ZA0035	4,0885	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
CHANOY	ZB0035	2,3700	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
CHANOY	ZB0062	3,5420	SOMMELET Claudette
FAVEROLLES	OA0874	4,7820	BABLON Rémi
FAVEROLLES	OA0875	4,6531	BABLON Rémi

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Hugueny  
CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

FAVEROLLES	0A0876	1,7603	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0879	0,8328	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0880	2,0307	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0882	0,9462	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0883	9,5394	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0961	0,1765	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0964	8,4247	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0965	1,2745	BABLON Rémi
FAVEROLLES	0A0888	1,9445	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0892	6,2974	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0895	1,8130	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0902	0,8740	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0944	0,4351	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0945	1,3106	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0948	1,6869	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0949	3,5612	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0950	0,0430	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0951	0,1435	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0952	2,1239	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0953	0,4466	DEVAUX Patrice
FAVEROLLES	0A0891	0,0763	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0893	0,2055	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0894	0,1432	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0897	0,4425	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0909	3,2706	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0914	1,0547	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0916	2,5477	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0923	4,7933	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0924	1,6820	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0927	3,4300	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0929	0,1600	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0931	2,9242	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0934	7,2203	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0938	0,5515	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0939	1,4638	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0956	0,4200	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0957	3,4233	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0966	0,3711	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0969	3,1150	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A0973	1,2024	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A1017	0,2500	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
FAVEROLLES	0A1019	1,6775	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
MARDOR	ZA0005	8,7550	BABLON Pascal
MARDOR	ZA0006	5,8440	BABLON Pascal
MARDOR	ZA0007	1,8290	BABLON Pascal

MARDOR	ZE0015	15,0000	BABLON Pascal
MARDOR	ZE0034	11,3848	BABLON Pascal
MARDOR	ZH0012	16,4900	BABLON Pascal
MARDOR	ZB0044	0,9215	BABLON Pascal et Patricia
MARDOR	ZB0022	2,7410	BABLON Patricia
MARNAY-SUR-MARNE	ZA0023	4,3910	ANDRE Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZA0024	2,3850	ANDRE Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZH0048 (en partie)	6,0000	ANDRE Claude
MARNAY-SUR-MARNE	0A0594	0,3242	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	0B0438	0,2259	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	0B0439	0,2259	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZD0005	21,3947	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZD0023	18,0630	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZD0030	13,3160	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZE0004	0,6000	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZH0014	6,2272	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	0A0934	0,0369	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	0A1079	1,7184	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	ZA0022	12,4260	BABLOND Marie-Claude
MARNAY-SUR-MARNE	0B0261	0,5190	BABLOND Patricia
MARNAY-SUR-MARNE	0A1077	1,2447	PORCHEROT Nicole
MARNAY-SUR-MARNE	0B0379	1,4910	ROUSSEL Eric
MARNAY-SUR-MARNE	ZD0011	4,7000	ROUSSEL Eric
MARNAY-SUR-MARNE	ZH0026	2,4760	ROUSSEL Eric
MARNAY-SUR-MARNE	ZC0043	3,4140	ROUSSELET BABLOND Jeanine
MARNAY-SUR-MARNE	ZE0013	4,1429	ROUSSELET BABLOND Jeanine
MARNAY-SUR-MARNE	ZE0015	5,4130	ROUSSELET BABLOND Jeanine
ROLAMPONT	0E0848	0,0828	BABLON Pascal
ROLAMPONT	ZB0027	2,3450	BABLON Pascal
ROLAMPONT	ZT0074	3,2280	BABLON Pascal
ROLAMPONT	ZT0075	0,5250	BABLON Pascal
ROLAMPONT	ZS0019	0,5200	COMMUNE DE ROLAMPONT
ROLAMPONT	ZH0050	0,5740	DESPLANQUES MACHERET Martine
ROLAMPONT	ZS0018	6,7880	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
ROLAMPONT	ZS0020	1,2260	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
ROLAMPONT	ZH0049	0,1150	LOGEROT Marie
ROLAMPONT	ZH0047	4,8060	LOGEROT Mireille
ROLAMPONT	ZH0048	0,1550	LOGEROT Mireille
ROLAMPONT	ZT0073	3,3740	MATUCHET Gilles
ROLAMPONT	ZT0076	0,3090	MATUCHET Gilles
ROLAMPONT	ZE0005	0,4850	PERRET Rémi et SOMMELET
ROLAMPONT	ZE0010	5,5900	PERRET Josiane

ROLAMPONT	ZM0006	5,4280	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
ROLAMPONT	ZM0007	10,3830	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
ROLAMPONT	ZM0048	7,7720	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
ROLAMPONT	ZM0077	0,0518	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
ROLAMPONT	ZN0059	3,4200	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
ROLAMPONT	ZN0060	2,4370	PERRET Rémi et SOMMELET PERRET Josiane
ROLAMPONT	ZL0020	3,1700	PERRET Sébastien
ROLAMPONT	ZM0071	6,8000	SOMMELET Claudette
THIVET	OD0233	0,4818	BABLON Pascal
THIVET	OD0234	0,0988	BABLON Pascal
THIVET	OD0379	0,0816	BABLON Pascal
THIVET	OD0380	0,6455	BABLON Pascal
THIVET	ZA0007	2,1950	BABLON Pascal
THIVET	ZA0009	1,5370	BABLON Pascal
THIVET	ZA0012	1,2940	BABLON Pascal
THIVET	ZA0014	0,7960	BABLON Pascal
THIVET	ZA0021	1,1920	BABLON Pascal
THIVET	ZA0023	1,9880	BABLON Pascal
THIVET	ZA0024	2,1670	BABLON Pascal
THIVET	ZA0036	0,3010	BABLON Pascal
THIVET	ZA0039	3,1030	BABLON Pascal
THIVET	ZA0040	0,1110	BABLON Pascal
THIVET	ZA0043	1,7740	BABLON Pascal
THIVET	ZA0045	1,8210	BABLON Pascal
THIVET	ZA0051	0,2940	BABLON Pascal
THIVET	ZA0070	0,0950	BABLON Pascal
THIVET	ZB0026	0,6210	BABLON Pascal
THIVET	ZB0038	10,1480	BABLON Pascal
THIVET	ZB0040	3,2230	BABLON Pascal
THIVET	ZB0041	1,7730	BABLON Pascal
THIVET	ZC0010	7,6810	BABLON Pascal
THIVET	ZC0018	41,3660	BABLON Pascal
THIVET	ZD0002	1,9420	BABLON Pascal
THIVET	ZD0003	0,6120	BABLON Pascal
THIVET	ZD0006	3,0390	BABLON Pascal
THIVET	ZD0007	0,0930	BABLON Pascal
THIVET	ZD0008	6,7850	BABLON Pascal
THIVET	ZD0015	7,1950	BABLON Pascal
THIVET	ZE0015	9,1400	BABLON Pascal
THIVET	ZE0038	1,6930	BABLON Pascal
THIVET	ZH0019	0,5620	BABLON Pascal

THIVET	ZH0020	0,3080	BABLON Pascal
THIVET	ZH0021	8,2770	BABLON Pascal
THIVET	ZI0012	6,9990	BABLON Pascal
THIVET	ZI0027	0,3670	BABLON Pascal
THIVET	ZK0006	6,1440	BABLON Pascal
THIVET	ZK0008	0,6750	BABLON Pascal
THIVET	ZA0001	0,2600	BABLON Patricia
THIVET	ZA0003	0,2250	BABLON Patricia
THIVET	ZA0013	0,9640	BABLON Patricia
THIVET	ZA0022	2,0950	BABLON Patricia
THIVET	ZA0029	2,8330	BABLON Patricia
THIVET	ZA0050	0,6870	BABLON Patricia
THIVET	ZA0073	0,6725	BABLON Patricia
THIVET	ZA0075	8,7355	BABLON Patricia
THIVET	ZA0077	1,5307	BABLON Patricia
THIVET	ZB0019	1,6180	BABLON Patricia
THIVET	ZB0021	0,3090	BABLON Patricia
THIVET	ZB0022	1,1430	BABLON Patricia
THIVET	ZD0016	3,3850	BABLON Patricia
THIVET	ZD0017	1,3690	BABLON Patricia
THIVET	ZI0002	2,5410	BABLON Patricia
THIVET	ZI0003	7,0450	BABLON Patricia
THIVET	ZI0028	0,1970	BABLON Patricia
THIVET	ZK0009	4,3010	BABLON Patricia
THIVET	ZK0010	6,1866	BABLON Patricia
THIVET	ZK0014	2,0600	BABLON Patricia
THIVET	ZA0046	2,8560	BRISBARE Céline
THIVET	ZA0042	1,2480	CHARRIERE Sylvie
THIVET	ZI0013 (en partie)	1,2250	CHARRIERE Sylvie
THIVET	ZI0029	2,3080	CHARRIERE Sylvie
THIVET	ZA0018	1,5760	COMMUNE DE THIVET
THIVET	ZB0011	2,7730	COMMUNE DE THIVET
THIVET	ZB0012	2,7780	COMMUNE DE THIVET
THIVET	ZH0033 (en partie)	8,8933	COMMUNE DE THIVET
THIVET	ZE0017	17,2360	DAOUZE Annie et SIMMONOT Guy
THIVET	ZE0018	1,0000	DAOUZE Annie et SIMMONOT Guy
THIVET	ZE0020	0,2060	DAOUZE Annie et SIMMONOT Guy
THIVET	ZE0021	0,1980	DAOUZE Annie et SIMMONOT Guy
THIVET	ZK0027	1,7940	DAOUZE Annie et SIMMONOT Guy
THIVET	ZI0005	0,0670	DAOUZE Eliane et DUBUIGNE

THIVET	ZK0025	8,9550	Eric DAOUZE Eliane et DUBUIGNE Eric
THIVET	ZI0004	17,8450	DAOUZE VAUTRIN Michèle
THIVET	ZC0003	10,8020	DEVAUX Claudine
THIVET	ZB0048	1,4010	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
THIVET	ZB0049	0,2220	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
THIVET	ZC0009	7,1840	DEVAUX ROUSSELET Bernadette
THIVET	ZB0051	1,9970	DEVILLIERS Joël
THIVET	ZB0052	5,1990	DEVILLIERS Joël
THIVET	ZB0045	3,4490	DONGOIS Roland
THIVET	ZB0023	2,8920	DUPATY Roger
THIVET	ZD0004	2,9480	DUPATY Roger
THIVET	ZD0005	1,3080	DUPATY Roger
THIVET	ZD0009	10,9700	DUPATY Roger
THIVET	ZE0013	3,1200	DUPATY Roger
THIVET	ZH0011	4,8540	DUPATY Roger
THIVET	ZH0022	1,8050	DUPATY Roger
THIVET	ZA0072	1,7665	GAEC DES TROISFONTAINES
THIVET	ZA0074	1,0305	GAEC DES TROISFONTAINES
THIVET	ZA0076	0,8623	GAEC DES TROISFONTAINES
THIVET	ZB0050	1,3070	GAUDILLON Jeannine
THIVET	ZK0003	2,0420	GAUDILLON Jeannine
THIVET	ZK0020	7,2290	GAUDILLON Jeannine
THIVET	ZH0001	10,5597	GSCHWIND Claude
THIVET	ZI0026	4,3330	GSCHWIND Claude
THIVET	OC0170	0,2377	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZA0025	5,3410	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZA0058	2,1130	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZB0017	2,0440	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZB0018	0,2960	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZB0047	4,0000	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZE0010	0,7230	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZE0033	8,1730	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZH0008	4,7950	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZH0009	2,8930	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZH0010	7,0710	MAILLEFERT Denis
THIVET	ZA0059	0,3210	MAILLEFERT Julien
THIVET	ZA0056	3,7430	MARTIN-MENARD Pascal
THIVET	ZA0010	0,3210	MARTIN Leopold
THIVET	ZA0008	2,0950	MAUPIN BLANCHARD Elisabeth
THIVET	ZA0037	2,9360	MAUPIN BLANCHARD Elisabeth
THIVET	ZC0017	1,1200	MAUPIN BLANCHARD Elisabeth
THIVET	ZC0015	16,6000	MAUPIN Martine
THIVET	ZD0010	2,0240	MAUPIN Martine
THIVET	ZE0022	0,4970	RACLOT Francis

THIVET	ZI0008	6,6750	RACLOT Francis
THIVET	ZI0010	2,6370	RACLOT Francis
THIVET	ZI0011	4,8290	ROYER Sylvaine
THIVET	ZE0029	2,3830	VOIRIN Alexis
THIVET	ZE0037	2,8850	VOIRIN Alexis
VESAIGNES-SUR-MARNE	0A0621	7,0550	BABLON Pascal
VESAIGNES-SUR-MARNE	0B0166	0,0702	BABLON Rémi
VESAIGNES-SUR-MARNE	0B0169	8,4940	BABLON Rémi
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZH0002	19,8300	CEYTERE FROTTE Jacqueline et FROTTE Vincent
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZI0009	5,2693	DECHANET Patrice
VESAIGNES-SUR-MARNE	0B0260	1,4079	DEVAUX Patrice
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZB0004	4,3670	PORCHEROT Nicole
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0029	1,5800	PORCHEROT Nicole
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0032	2,4930	PORCHEROT Nicole
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0033	3,2390	PORCHEROT Nicole
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZI0008	2,8730	PORCHEROT Nicole
VESAIGNES-SUR-MARNE	0B0165	8,3430	ROUSSELET Jeanine
VILLIERS-SUR-SUIZE	0C0272	0,6703	DEVAUX Patrice
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0014	0,5650	DEVAUX Patrice
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0072	6,9015	DEVAUX Patrice

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de BABLON Coralie dans le GAEC DES TROIS FONTAINES.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 01/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240103, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL JOURDHEUIL  
ROUSSEL Jean-Luc

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250068**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 08/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 214,2623 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BOURG	ZC0008	16,0349	BILLARD Robert et Annie, BIZINGRE Estelle
BOURG	ZC0010	4,2268	BILLARD Robert et Annie, BIZINGRE Estelle
BOURG	ZC0011	0,0417	BILLARD Robert et Annie, BIZINGRE Estelle
BOURG	ZD0023	1,0337	BILLARD Robert et Annie, BIZINGRE Estelle
BOURG	ZC0005	3,6829	MESSAGER Marie-Josèphe

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Huguény  
CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 - Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

CHALINDREY	ZL0038	19,9565	BALLAND ELORRIOZ Marguerite
CHALINDREY	ZL0037	10,0689	FRANCOIS Georgette et Jacky
CHALINDREY	ZL0040	7,7275	FRANCOIS Georgette et Jacky et JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZH0016	0,0400	BILLARD Robert et Annie, BIZINGRE Estelle
COHONS	ZH0018	0,8120	BILLARD Robert et Annie, BIZINGRE Estelle
COHONS	ZD0032 (en partie)	9,8860	CHARENTON AUBERT Elisabeth
COHONS	ZD0031	2,2890	CLEMENT HOCQUARD Gisèle
COHONS	ZL0044	0,8930	CLEMENT HOCQUARD Gisèle
COHONS	ZH0005	5,6810	CLERC Jocelyne
COHONS	ZI0025	3,2520	CLERC Jocelyne
COHONS	ZM0012	2,1600	DECHANET JOURDHEUIL Christelle
COHONS	ZM0019	0,9550	EARL JOURDHEUIL
COHONS	0D1248	0,5867	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZC0065	1,1310	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0017	8,4860	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0024	4,3140	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0025 (en partie)	9,1414	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0028 (en partie)	6,5692	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0030 (en partie)	4,7568	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0033	0,5150	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0034	3,2890	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0048	0,7590	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZD0097	0,1300	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZE0039	6,6980	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZI0016	3,0020	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZI0024	5,5530	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZI0036	2,4770	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZI0038	2,2500	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZI0039 (en partie)	1,4940	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZI0040	6,4960	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZK0062	0,3760	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZL0028	9,1340	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZL0029	4,8330	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZL0032	2,2050	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZL0042	1,0850	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZL0043	0,1280	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZL0045	4,3280	JOURDHEUIL Daniel
COHONS	ZE0045	0,1340	MARMIER DELETRE Sylvie
COHONS	ZA0020	2,7570	MESSAGER Marie-Josèphe

COHONS	ZH0004	2,1800	MESSAGER Marie-Josèphe
COHONS	ZM0017	0,9360	MESSAGER Marie-Josèphe
COHONS	ZM0018 (en partie)	3,0467	MESSAGER Marie-Josèphe
COHONS	ZI0037	0,6920	POINSOT CHARETON Odile
LONGEAU-PERCEY	3810A0005	0,1880	DELAITRE Madeleine
LONGEAU-PERCEY	3810A0007	0,3345	DZIEGIEL Pierre
LONGEAU-PERCEY	3810A0008	0,3017	DZIEGIEL Pierre
LONGEAU-PERCEY	3810A0009	0,3017	DZIEGIEL Pierre
LONGEAU-PERCEY	3810A0001	0,1499	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0002	1,4576	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0004	0,7723	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0006	1,0262	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0010	0,8845	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0011	0,2540	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0012	0,3641	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0013	0,3937	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0014	0,2428	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0015	0,2593	MARMIER DELETRE Sylvie
LONGEAU-PERCEY	3810A0016	0,2736	MARMIER DELETRE Sylvie
SAINTS-GEOSMES	ZD0022 (en partie)	6,1217	Commune de Saints-Geosmes
SAINTS-GEOSMES	ZI0023	7,5050	JOURDHEUIL Daniel
VALS-DES-TILLES	261ZE0013	5,2080	CLERC Jocelyne

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de ROUSSEL Jean-Luc dans l'EARL JOURDHEUIL .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 08/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250068, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DE LA VALLÉE DU BREUIL  
ROUSSEL Benjamin et Jules

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250079**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 09/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 355,8409 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
ANDILLY-EN-BASSIGNY	ZD0007	3,6440	ROUGÉ Daniel et Noëlle
ANDILLY-EN-BASSIGNY	ZD0008	9,9420	ROUGÉ Daniel et Noëlle
ANDILLY-EN-BASSIGNY	ZD0009	0,6450	ROUGÉ Daniel et Noëlle
CELLES-EN-BASSIGNY	YC0010	3,9620	GIRAULT Marcel et Cécile
CELLES-EN-BASSIGNY	ZC0032	4,1870	GIRAULT Marcel et Cécile
CELLES-EN-BASSIGNY	ZC0033	2,6010	GIRAULT Marcel et Cécile
CELLES-EN-BASSIGNY	ZB0008	1,7250	GUINOT Nelly
CELLES-EN-BASSIGNY	ZB0010	1,3560	GUINOT Nelly
CELLES-EN-BASSIGNY	ZB0050	0,7190	ROUGÉ Olivier
CELLES-EN-BASSIGNY	ZB0051	0,3790	ROUGÉ Olivier

CELLES-EN-BASSIGNY	ZB0052	1,9990	ROUGÉ Olivier
CELLES-EN-BASSIGNY	ZB0053	2,3050	ROUGÉ Olivier
CHATENAY-VAUDIN	ZA0025	0,1510	VARNEY Serge
CHATENAY-VAUDIN	ZA0027	1,3780	VARNEY Serge
CHATENAY-VAUDIN	ZA0028	0,6600	VARNEY Serge
CHATENAY-VAUDIN	ZA0034	0,3100	BOISSELIER Edith
CHATENAY-VAUDIN	ZD0031	0,7350	Commune de Chatenay-Vaudin
CHATENAY-VAUDIN	ZD0033	0,8660	Commune de Chatenay-Vaudin
CHATENAY-VAUDIN	ZC0007	2,5470	FROSSARD Robert
CHATENAY-VAUDIN	ZA0024	0,2228	GAEC DE LA VALLEE DU BREUIL
CHATENAY-VAUDIN	ZB0009	4,0820	GAEC DE LA VALLEE DU BREUIL
CHATENAY-VAUDIN	ZA0063	1,4750	HEMERY Elisabeth
CHATENAY-VAUDIN	ZB0025	0,7680	HEMERY Elisabeth
CHATENAY-VAUDIN	ZB0018	1,1730	JACQUINOT Philippe
CHATENAY-VAUDIN	ZB0019	1,8850	JACQUINOT Philippe
CHATENAY-VAUDIN	ZB0020	2,4930	JACQUINOT Philippe
CHATENAY-VAUDIN	ZB0021	0,3170	JACQUINOT Philippe
CHATENAY-VAUDIN	ZA0062	2,4200	MOILLERON Guy
CHATENAY-VAUDIN	ZC0006	1,4200	ROUSSEL Marie-Odile
CHATENAY-VAUDIN	ZA0017	0,0750	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0018	0,0170	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0033	6,3590	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0035	0,0510	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0054	4,4240	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0055	0,2150	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0056	6,4040	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0057	5,2750	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0059	0,0130	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0060	0,2800	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0061	5,4220	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0132	2,9590	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0136	0,2286	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZB0010	2,9830	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZB0015	2,5140	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZB0017	4,9260	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZC0008	1,2050	ROUSSEL Rémi
CHATENAY-VAUDIN	ZA0032	1,8090	VARNEY Yolande
CULMONT	ZK0115	0,2816	Alain CARDOT
CULMONT	ZK0040	0,0910	Commune de Culmont
CULMONT	OB0854	0,0336	DONGOIS Marie-Odile
CULMONT	ZK0041	1,8310	HUGUET Bernadette
CULMONT	OB0902	0,1440	Jean-Paul MANDEL
CULMONT	OB0846	0,0398	JEUGEY Claude
CULMONT	OB0847	0,1412	JEUGEY Claude
CULMONT	OB0848	0,0235	JEUGEY Claude

CULMONT	0B0849	0,0280	JEAUGEY Claude
CULMONT	0B0825	0,0737	JEAUGEY Suzanne (POLLET)
CULMONT	0B0857	0,1221	JEAUGEY Suzanne (POLLET)
CULMONT	0B0901	0,1730	JEAUGEY Suzanne (POLLET)
CULMONT	0B0886	0,5108	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	0B0887	0,0797	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	0B0890	0,0650	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	0B0891	0,0610	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	0B0892	0,0578	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	ZK0057	2,5300	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	ZK0058	4,3800	Nicolas DEVILLIERS
CULMONT	ZK0039	0,4160	Nicole DEVILLIERS
CULMONT	0B0821	0,1550	PABLO Laura
CULMONT	YA0005	3,7320	POL Annie
CULMONT	YA0007	4,3320	POL Annie
CULMONT	YA0008	7,6440	POL Annie
CULMONT	YA0009	1,8100	POL Annie
CULMONT	ZK0059	0,1110	ROUSSEL Rémi
CULMONT	ZK0060	0,0810	ROUSSEL Rémi
CULMONT	ZK0061	0,1930	ROUSSEL Rémi
CULMONT	ZK0062	1,4140	ROUSSEL Rémi
CULMONT	0B0837	0,1140	SCHIERON Alexandre
CULMONT	0B0840	0,1598	SCHIERON Alexandre
CULMONT	0B1313	0,1289	THERIOT Hervé
CULMONT	0B0823	0,0500	VARNEY Odile
CULMONT	0B0824	0,0267	VARNEY Odile
CULMONT	0B0834	0,0770	VARNEY Odile
CULMONT	0B0835	0,1284	VARNEY Odile
HAUTE-AMANCE	333ZA0030	1,6010	ANDRE Bernard
HAUTE-AMANCE	333ZA0031	0,3710	ANDRE Bernard
HAUTE-AMANCE	333ZA0032	0,1310	ANDRE Bernard
HAUTE-AMANCE	333ZA0091	0,9210	ANDRE Bernard
HAUTE-AMANCE	333ZA0042	1,1240	ANDRE Christian
HAUTE-AMANCE	333ZA0115	0,1320	ASSOCIATION FONCIERE DE MONLANDON
HAUTE-AMANCE	ZA0011	1,5867	CHARLES Jeanine
HAUTE-AMANCE	333ZA0114	0,1620	FAVREL Marie-Louise
HAUTE-AMANCE	333ZA0005	1,5230	GAILLARD Marguerite
HAUTE-AMANCE	333ZA0116	0,1490	GAILLARD Marguerite
HAUTE-AMANCE	333ZA0113	0,2010	HEMERY Elisabeth
LAVERNOY	ZC0097	1,0280	Commune de Lavernoy
LAVERNOY	ZC0066	0,5420	EARL des EMBREES
LAVERNOY	ZA0002	5,0460	GIRAULT Marcel et Cécile
LAVERNOY	ZA0074	6,7003	GIRAULT Marcel et Cécile
LAVERNOY	ZA0076	2,5679	GIRAULT Marcel et Cécile

LAVERNOY	ZA0004	7,3460	GIRAULT Nicolas
LAVERNOY	ZA0001	2,7120	GRIESSEN Bernard
LAVERNOY	ZA0003	4,4160	GUINOT Joël
LAVERNOY	ZA0015	4,0000	MARTIN Paulette et Gérard
LAVERNOY	ZC0020	0,4330	MARTIN Paulette et Gérard
LAVERNOY	ZC0023	2,3740	MARTIN Paulette et Gérard
LAVERNOY	ZC0024	4,1950	MARTIN Paulette et Gérard
LAVERNOY	ZC0029	0,0700	MARTIN Paulette et Gérard
LAVERNOY	ZC0145	1,1236	MARTIN Paulette et Gérard
LAVERNOY	ZC0070	1,2080	NELIS Michel
LAVERNOY	ZB0080	0,8288	ROBERT Marie-Claude
LAVERNOY	ZC0134	1,9800	ROBERT Marie-Claude
LAVERNOY	ZB0059	1,3041	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZB0061	3,1150	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZB0063	1,8700	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZB0066	2,1635	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZB0068	6,1156	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZC0001	2,6340	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZC0019	5,0530	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZC0022	2,0200	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZC0062	0,7140	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZC0067	1,4480	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZC0080	5,4610	ROUGÉ Daniel et Noëlle
LAVERNOY	ZA0014	3,3860	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZA0020	0,6680	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZB0070	2,6727	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZB0072	3,8318	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZB0082	2,2588	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZC0026	0,6900	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZC0027	0,0370	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZC0028	0,7600	ROUGÉ Olivier
LAVERNOY	ZC0091	0,6300	ROUGÉ Olivier
LECEY	ZC0101	1,9956	2ACM
LECEY	AB0151	0,1446	POL Annie
LECEY	OC0046	1,3820	Rémi ROUSSEL
LECEY	OC0047	1,5670	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZA0034	3,5220	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZA0035	0,4380	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZA0036	0,8330	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZA0037	1,7300	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZA0038	1,4910	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZB0007 (en partie)	8,1202	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZB0009	0,0750	Rémi ROUSSEL
LECEY	ZC0053	3,2290	Rémi ROUSSEL

Direction départementale des territoires

82 rue du Commandant Hugueny

CS 92087

52903 CHAUMONT Cedex 9

Tél. 03.25.30.79.79 - Télécopie 03.25.30.79.80

Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZI0011	11,1000	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZI0012	2,5100	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0015	3,3570	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0017	6,2960	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0019	1,7120	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0020	0,5330	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0021	1,2500	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0026	6,3130	CHARLES Jeanine
MARCILLY-EN-BASSIGNY	ZK0027	5,9790	CHARLES Jeanine
ORBIGNY-AU-MONT	ZD0023	5,1152	ROUSSEL Marie-Odile
RANCONNIERES	ZD0100	0,1350	GRIESSEN Bernard
RANCONNIERES	ZD0101	0,1270	GRIESSEN Bernard
RANCONNIERES	ZD0102	0,7420	GRIESSEN Bernard
RANCONNIERES	ZD0103	2,1770	GRIESSEN Bernard
RANCONNIERES	ZD0121	3,1467	ROUGÉ Daniel et Noëlle
RANCONNIERES	ZD0123	3,5952	ROUGÉ Daniel et Noëlle
RANCONNIERES	ZD0106	0,5310	ROUGÉ Olivier
RANCONNIERES	ZD0107	2,2640	ROUGÉ Olivier
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	AA0003	0,7993	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	AA0002	1,1048	MAGNIER Jean
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0002	0,2010	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0003	0,8620	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0066	0,0479	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0004	1,2510	ROUGÉ Olivier
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0040	0,2830	ROUGÉ Olivier
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0041	0,1710	ROUGÉ Olivier
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0042	3,5660	ROUGÉ Olivier
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0043	2,2190	ROUGÉ Olivier
VARENNES-SUR-AMANCE	ZM0044	0,1750	ROUGÉ Olivier
VICQ	ZO0004	1,9346	ROBERT Marie-Claude
VICQ	OE0339	2,1755	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VICQ	OE0484	16,7492	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VICQ	ZO0017	4,1080	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VICQ	ZP0006	0,4133	ROUGÉ Daniel et Noëlle
VICQ	ZO0018	4,2990	ROUGÉ Olivier

L'opération consiste en une installation avec apport de foncier de MM. ROUSSEL Benjamin et Jules dans le GAEC DE LA VALLÉE DU BREUIL .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 09/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250079, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

SCEA DU CHATELAIN  
GUGLIELMINO Jérémy

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250094**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 06/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 337,3351 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YA0031	2,0670	CHEQUIN Suzanne
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YA0014	0,4810	FOURIER Dominique
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YC0010	5,6000	FOURIER Dominique
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YE0030	1,2020	FOURIER Dominique
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451ZX0043	4,1999	FOURIER Dominique
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YA0027	10,9030	FOURIER Simone
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YB0008 (en partie)	6,0450	FOURIER Simone
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YE0029	2,8820	FOURIER Simone
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	451YB0007 (en partie)	2,5592	GUGLIELMINO Florence

BRAUX-LE-CHATEL	0A0209	0,0423	BARON Pierre
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0021	0,7052	GUERITTE Matthieu
BRAUX-LE-CHATEL	0A0244	0,1273	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OD0657 (en partie)	1,1985	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OD0666	0,0011	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OW0060	1,7135	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OW0119	1,6485	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OX0048	0,3179	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OY0037	1,8170	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OY0050	0,8597	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	OY0114	0,2450	LAMONTRE Catherine
BRAUX-LE-CHATEL	AB0230	0,0501	LEFEVRE Corentin
BRAUX-LE-CHATEL	AB0315	0,1032	LEFEVRE Corentin
BRAUX-LE-CHATEL	OW0091	1,4049	ROYER Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OW0123	0,0633	ROYER Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OW0022	0,5603	SCEA DU CHATELAIN
BRAUX-LE-CHATEL	OY0005	1,1346	SCEA DU CHATELAIN
BRAUX-LE-CHATEL	0A0245	0,0933	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	0A0250	0,0165	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	0A0251	0,0634	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OB0633	0,4290	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OW0095	0,4312	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OX0024	0,3813	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OX0043	0,2507	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OX0164	3,4370	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OY0036	1,7769	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0017	2,3781	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	AB0217	0,0373	SLOBODZIAN Aline
BRAUX-LE-CHATEL	OX0163	8,8410	ZIETKO Chantal
BRAUX-LE-CHATEL	AB0214	0,0525	ZIETKO Chantal
BRAUX-LE-CHATEL	OW0001	0,5139	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OX0025	0,1719	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0013	1,9568	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0049	2,0067	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0154	0,0960	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0157	0,0278	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0263	0,1016	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0264	0,7869	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0056	1,5093	ZIETKO Pierrette
BRAUX-LE-CHATEL	0A0187	0,0670	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0194	0,0591	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0488	0,2720	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0490	0,7110	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0493	0,4123	ZIETKO Régine

BRAUX-LE-CHATEL	0A0534	0,0103	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0536	0,0094	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0538	0,0110	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0540	0,1407	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0545	1,1079	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0554	0,0035	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0556	0,0044	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0558	0,0172	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0559	0,0009	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0A0560	0,0079	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0V0033	1,5038	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0W0024	0,3244	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0W0064	0,4259	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	0Z0032	1,7020	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	AB0239	0,0831	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	AB0240	0,0828	ZIETKO Régine
BRAUX-LE-CHATEL	AB0241	0,0821	ZIETKO Régine
CHATEAUVILLAIN	0B0009	2,2280	GUERITTE Matthieu
CHATEAUVILLAIN	0B0012	1,5715	GUERITTE Matthieu
CHATEAUVILLAIN	0B0023	8,6794	GUERITTE Matthieu
CHATEAUVILLAIN	0B0024	2,1667	GUERITTE Matthieu
CHATEAUVILLAIN	ZW0021	1,4560	GUERITTE Matthieu
CHATEAUVILLAIN	ZW0022	6,8700	GUERITTE Matthieu
CHATEAUVILLAIN	0B0014	0,0348	PERRET Adrien
CHATEAUVILLAIN	0B0015	0,0980	PERRET Adrien
CHATEAUVILLAIN	0B0209	0,3620	PERRET Adrien
CHATEAUVILLAIN	0B0211	0,0056	PERRET Adrien
CHATEAUVILLAIN	0B0006	0,4275	RIGOLLOT Yvonne
CHATEAUVILLAIN	0B0001	3,2625	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	0B0002	0,0854	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	0B0003	2,5970	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	0B0004	0,1106	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	0B0005	2,4309	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	0B0008	1,5415	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	ZV0031	2,7574	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	ZV0032	3,4848	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	ZV0033	3,2122	SCEA DU CHATELAIN
CHATEAUVILLAIN	0B0221	7,7132	ZIETKO Chantal
CHATEAUVILLAIN	0B0222	0,0387	ZIETKO Chantal
CHATEAUVILLAIN	0B0217	0,0290	ZIETKO Pierrette
CHATEAUVILLAIN	0B0218	0,0290	ZIETKO Pierrette
CHATEAUVILLAIN	0B0219	0,0259	ZIETKO Pierrette
CHATEAUVILLAIN	0B0220	6,5520	ZIETKO Pierrette
CHATEAUVILLAIN	ZW0024	1,2880	ZIETKO Pierrette
CHATEAUVILLAIN	0B0020	0,0828	ZIETKO Régine

CHATEAUVILLAIN	OB0021	0,3272	ZIETKO Régine
CHATEAUVILLAIN	OB0223	7,3450	ZIETKO Régine
CHATEAUVILLAIN	OB0224	0,0190	ZIETKO Régine
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0002	0,1010	Commune de LAVILLENEUVE-AU-ROI
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0037	0,9289	Commune de LAVILLENEUVE-AU-ROI
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0003	0,2420	EUVRARD Marie
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YR0016	2,6050	FOURIER Dominique
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YO0003	2,2920	MOUGEOT Viviane
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YO0007	0,8140	MOUGEOT Viviane
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0004	0,2280	PERRIN Christian
LAVILLENEUVE-AU-ROI	AI0231	0,2837	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0005	1,6160	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0022	12,8940	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0041	0,2050	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0073	0,7289	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YR0020	2,4340	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YR0021	1,1980	PERRIN Guy
LAVILLENEUVE-AU-ROI	AI0140	0,4362	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	AI0142	0,2440	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	AI0174	0,0543	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YO0004	3,7500	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YO0005	7,9340	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0023	3,1500	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YR0014	0,7020	PERRIN Maurice
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0040	2,5270	POULLOT Paul
LAVILLENEUVE-AU-ROI	YP0010	4,4000	SCEA DU CHATELAIN
LONGCHAMP-SUR-AUJON	ZD0012	5,0527	GUERITTE Imeo
MARANVILLE	ZA0011 (en partie)	1,5000	Commune de Maranville
MARANVILLE	ZH0019	0,1700	DEPARIS Roland
MARANVILLE	ZA0003	26,6810	GFA des Varennes
MARANVILLE	ZA0005 (en partie)	8,4803	GFA des Varennes
MARANVILLE	ZA0016	0,6840	GFA des Varennes
MARANVILLE	ZH0079	0,0560	GFA des Varennes
MARANVILLE	ZH0193 (en partie)	4,1320	GFA des Varennes
MARANVILLE	ZH0084	0,0910	GUGLIELMINO Jérôme
MARANVILLE	ZH0192	0,2140	GUGLIELMINO Jérôme
MARANVILLE	ZA0022	0,2950	SCEA DU CHATELAIN
MARANVILLE	ZA0024	1,3500	SCEA DU CHATELAIN
MONTHERIES	ZE0004 (en partie)	0,4300	DEMARSON Alain
MONTHERIES	ZH0016 (en partie)	10,5700	DEMARSON Bernard

MONTHERIES	ZH0009	1,5680	DORLET Sandrine
MONTHERIES	ZH0008	0,2900	POULLOT Victorine
MONTHERIES	ZH0015	0,7710	QUENARD Alain
RENNEPONT	0B0028	5,4610	DEMARSON Bernard
RENNEPONT	ZH0061	16,5810	GFA des Varennes
RENNEPONT	ZH0134	2,5261	GFA des Varennes
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZN0018	1,0400	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZS0001	5,5420	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0017	6,4250	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0032	1,6073	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0033	0,8000	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0043	5,0500	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZW0003	3,4510	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZW0005 (en partie)	1,5784	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZW0007	0,2150	BOGÉ Marcel
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZP0031	2,2300	DEROCHE Marie-Thérèse
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0015	2,6850	FOURIER Dominique
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZY0014	4,7148	FOURIER Dominique
SEMOUTIERS-MONTSAON	AE0045	0,3571	FOURIER Simone
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZN0001	7,1520	FOURIER Simone
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0044	1,1950	GARRET Jacqueline
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZV0046	3,2180	GUILLET Didier
SEMOUTIERS-MONTSAON	ZW0085	6,2425	GUILLET Thierry

L'opération consiste en une installation avec apport de foncier de GUGLIELMINO Jérémy dans la SCEA DU CHATELAIN.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250094, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agr er, Messieurs les associ s, l'expression de ma consid ration distingu e.

Pour le Directeur D partemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



Fran ois KLEIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DU PATIS

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Pierre-Loïc HEUZE  
Tél. : 03 25 30 69 87  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250109**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 10/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 119,345 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BLECOURT	ZE0009	29,8400	MACLOUD Alain
BLECOURT	ZE0011	3,4000	MACLOUD Alain
BLECOURT	ZL0003	29,5420	MACLOUD Alain
BLECOURT	ZL0004	7,6730	MACLOUD Alain
BLECOURT	ZM0023	0,3480	MACLOUD Alain
BLECOURT	ZM0047	2,9180	MACLOUD Alain
FERRIERE-ET-LAFOLIE	ZC0005	6,4420	MACLOUD Alain
FLAMMERCOURT	ZC0023	1,0010	MACLOUD Alain
MATHONS	ZC0004	5,3610	MACLOUD Alain
MATHONS	ZE0015	3,0170	MACLOUD Alain

MATHONS	ZE0016	1,3130	MACLOUD Alain
MATHONS	ZH0003	9,7290	MACLOUD Alain
MATHONS	ZH0010	1,1790	MACLOUD Alain
MATHONS	ZH0011	2,9990	MACLOUD Alain
MATHONS	ZI0011	3,0090	MACLOUD Alain
NOMECOURT	ZH0020	9,6610	MACLOUD Alain
ROUVROY-SUR-MARNE	ZB0003	1,9130	MACLOUD Alain

L'opération consiste en un agrandissement de GAEC DU PATIS .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 10/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250109, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

POISSE William

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Pierre-Loïc HEUZE  
Tél. : 03 25 30 69 87  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250110**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 17/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 25,8589 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0441	0,1444	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0485	0,0930	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0487	0,1615	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0488	0,1126	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0489	0,4820	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0490	0,4641	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0490	0,4640	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0491	1,6912	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0492	0,1528	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0493	0,1522	FAMILLE POISSE

LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0494	0,3310	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0495	0,6683	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0575	0,1843	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0731	0,0370	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0890	0,4885	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0891	0,3743	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0892	0,1357	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0893	0,2275	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0894	0,3472	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0895	0,1088	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0896	0,1088	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0897	0,3620	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0898	0,0175	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0900	0,7184	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B0754	0,0091	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B0761	0,0659	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B0762	0,0619	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B0765	0,0196	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B0779	0,2956	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B0790	1,0869	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B1174	0,1064	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0B1175	0,3428	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0235	0,3229	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0240	0,1591	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0247	0,1555	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0248	0,2723	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0377	0,1856	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0385	0,4945	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0386	0,4199	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0388	0,1241	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0390	0,2407	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0392	0,2098	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0420	0,0304	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0421	0,0270	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0429	0,1101	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0430	0,1540	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0432	0,1093	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0433	0,1662	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0434	0,2988	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0435	0,2153	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0496	0,0945	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0514	1,0706	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0527	0,4190	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0528	0,1330	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0529	0,1410	FAMILLE POISSE

LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0530	0,1840	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0531	0,0480	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0532	0,3615	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0533	0,1640	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0534	0,1558	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0535	0,1107	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0538	0,8871	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0540	0,0595	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0574	0,1160	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0616	0,1390	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0617	1,2130	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0651	0,1124	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0693	0,0325	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0721	0,1015	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0723	0,0383	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0752	0,0349	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0753	0,1060	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0754	0,0414	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0755	0,0577	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0756	0,1171	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0757	0,4360	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0758	0,2528	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0759	0,0728	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0760	1,1164	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0792	0,2915	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0797	0,9153	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0798	0,0570	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0799	0,1140	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0800	0,8250	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0801	0,5204	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0802	0,3477	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0823	0,0586	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0824	0,0340	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C0825	0,5566	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C1014	0,1337	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0C1019	0,0633	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0E0401	0,0415	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0E0750	0,2476	FAMILLE POISSE
LARIVIERE-ARNONCOURT	0A0440	0,1254	POISSE William

L'opération consiste en une installation de POISSE William.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250110, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

**EARL VAL CERISIER**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250133**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 02/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15,1272 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
VAL-DE-MEUSE	417ZE0006	0,1020	FOISSEY Jeanine et FOISSEY Marie-Line
VAL-DE-MEUSE	417ZE0008	9,9650	FOISSEY Jeanine et FOISSEY Marie-Line
VAL-DE-MEUSE	417ZE0022	4,2120	FOISSEY Jeanine et FOISSEY Marie-Line
VAL-DE-MEUSE	417ZE0037	0,8482	FOISSEY Jeanine et FOISSEY Marie-Line

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL VAL CERISIER .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 02/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250133, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud/ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

**SARL MENNETRIER**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Pierre-Loïc HEUZE  
Tél. : 03 25 30 69 87  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250135**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 08/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 67,7997 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
DINTEVILLE	ZH0003	25,1370	MENNETRIER Jean
LAFERTE-SUR-AUBE	ZI0012	0,2740	MENNETRIER Jean
LAFERTE-SUR-AUBE	ZI0013	0,5090	MENNETRIER Jean
LAFERTE-SUR-AUBE	ZI0014	0,5060	MENNETRIER Jean
LAFERTE-SUR-AUBE	ZI0015	10,7770	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	YA0002	0,0030	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	YA0003	0,0570	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	YA0004	0,2160	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	YA0005	0,2390	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	ZC0001	22,3180	MENNETRIER Jean

SILVAROUVRES	ZC0002	1,4050	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	ZC0003	0,7990	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	ZK0054	1,6141	MENNETRIER Jean
SILVAROUVRES	ZK0057	3,9456	MENNETRIER Jean

L'opération consiste en un agrandissement de SARL MENNETRIER.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 08/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250135, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DE LA NOUE AU CHENE  
BRUNE Clélia

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250149**

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 10/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 386,0316 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BOURG	ZA0013	4,7041	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZC0032 (en partie)	1,9500	BOUR Jean-Baptiste
CHALINDREY	ZA0001	0,1982	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0002	2,2460	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0003	5,7525	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0005	9,1400	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0008	0,1040	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0009	0,1260	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0020 (en partie)	4,9200	BRUNE Philippe
CHALINDREY	ZA0015	0,7284	Commune de CHALINREY

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Hugueny  
CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

CHALINDREY	ZA0004	0,7905	GARNIER Marie-Lucette
CHALINDREY	ZA0006	1,9699	GARNIER Marie-Lucette
CHALINDREY	ZA0007	0,1849	GARNIER Marie-Lucette
CHALINDREY	ZA0010	0,5957	JAUGEY Jean-Pierre
CHALINDREY	ZA0011	1,3544	JAUGEY Jean-Pierre
CHALINDREY	ZA0018	0,3501	JEANNELLE Régis
CHALINDREY	ZA0019	3,7694	JEANNELLE Régis
CHALINDREY	ZC0031	3,7460	MARSEU Françoise
CHALINDREY	ZA0012	2,3665	MERGER Pascal
CHALINDREY	ZA0013	3,0161	MERGER Pascal
CHALINDREY	ZA0014	1,9303	MERGER Pascal
CHALINDREY	ZA0017	7,9548	PERROT Jean-Paul
CHALINDREY	ZA0057	0,1071	PERROT Jean-Paul
CHALINDREY	ZA0058	0,4007	PERROT Jean-Paul
CHATENAY-MACHERON	0B0130	0,2500	BRUNE Philippe
CHATENAY-MACHERON	0B0282	0,8893	BRUNE Philippe
CHATENAY-MACHERON	YA0006	0,1980	BRUNE Philippe
CHATENAY-MACHERON	YA0007	3,7000	BRUNE Philippe
CHATENAY-MACHERON	0A0221	0,1945	FERRUT Philippe
CULMONT	ZI0011	0,9230	BELLET Isabelle
CULMONT	ZI0012	1,0020	BELLET Isabelle
CULMONT	ZB0038	1,4780	BRUNE Philippe
CULMONT	ZI0025	0,7980	BRUNE Philippe
CULMONT	ZI0027	0,7550	BRUNE Philippe
CULMONT	ZI0020	4,9980	GRANDMANCHE Odette
CULMONT	ZI0021	0,1380	GRANDMANCHE Odette
CULMONT	ZI0022	0,0460	GRANDMANCHE Odette
CULMONT	ZI0023	0,3660	GRANDMANCHE Odette
CULMONT	ZI0010	0,9270	LUCCHI Jean-Baptiste et Mme GILLION
CULMONT	ZI0067	3,9530	MAGNIER Jean
CULMONT	ZI0068	0,1200	MAGNIER Jean
HAUTE-AMANCE	333ZC0054	2,0470	BLAUT Irène
HAUTE-AMANCE	333ZC0055	1,2040	BLAUT Irène
HAUTE-AMANCE	333ZH0045	2,8220	BRUNE Philippe
HAUTE-AMANCE	333ZH0046	2,5050	BRUNE Philippe
HAUTE-AMANCE	333ZC0053	4,4840	CLAUDON Monique
HAUTE-AMANCE	333ZH0010	1,5230	JAUGEY Jean-Pierre
HUMES-JORQUENAY	ZC0050	6,5400	BRUNE Philippe
HUMES-JORQUENAY	ZC0047	0,2073	LAMOTTE FERRUT Anne-Marie
HUMES-JORQUENAY	ZC0048	0,3104	LAMOTTE FERRUT Anne-Marie
HUMES-JORQUENAY	ZC0051	7,0374	LAMOTTE FERRUT Anne-Marie
LANGRES	1440A0010	0,4420	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0016	0,5881	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0122 (en partie)	2,7495	BRUNE Philippe

LANGRES	1440A0124	4,7188	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0128	0,5815	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0130	0,6863	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0132	0,6220	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0133	1,0270	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0140	0,3252	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0141	0,3430	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0157	2,6260	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0310	0,3020	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0315	0,2247	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0337	0,1118	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0340	0,3602	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0342	0,2850	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0344	0,9853	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0345	0,0100	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0388	0,3010	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0389	0,2660	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0390	0,2480	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0400	1,1167	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0424	1,4292	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0427	4,6473	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0461	8,7953	BRUNE Philippe
LANGRES	1440A0464	1,9395	BRUNE Philippe
LANGRES	1440C0043	0,3333	BRUNE Philippe
LANGRES	1440C0249	0,6742	BRUNE Philippe
LANGRES	144BO0065	0,0374	Commune de LANGRES
LANGRES	144BO0069	0,0280	Commune de LANGRES
LANGRES	144BO0094	2,7624	Commune de LANGRES
LANGRES	144BO0099	0,2000	Commune de LANGRES
LANGRES	144BO0114	0,3716	Commune de LANGRES
LANGRES	1440A0058	0,2720	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0148	1,9393	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0149	0,8345	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0150	0,5510	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0151	0,8900	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0152	0,4490	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0153	0,5780	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0158	1,6942	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0343	0,0990	DECEAU Danièle
LANGRES	1440A0007	1,2991	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0011	0,1752	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0012	0,2302	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0017	0,4653	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0022	0,2784	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0023	0,5560	FERRUT Philippe

LANGRES	1440A0044	0,7870	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0135	4,1690	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0138	0,9657	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0142	0,0990	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0178	0,3360	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0304	0,2462	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0438	1,5516	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0442	2,4917	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0460	0,0210	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0462	0,1060	FERRUT Philippe
LANGRES	1440B0026	0,4751	FERRUT Philippe
LANGRES	1440B0027	1,7630	FERRUT Philippe
LANGRES	1440B0072	0,6340	FERRUT Philippe
LANGRES	1440B0371	0,3055	FERRUT Philippe
LANGRES	1440B0372	4,9684	FERRUT Philippe
LANGRES	1440D0104	0,2690	FERRUT Philippe
LANGRES	144BO0023	0,0624	FERRUT Philippe
LANGRES	144BO0036 (en partie)	0,5920	FERRUT Philippe
LANGRES	144BO0080	0,2343	FERRUT Philippe
LANGRES	144BO0116	0,3756	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0036	0,4960	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0037	0,5204	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0038	0,8000	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0039	3,8010	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0040	0,4380	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0042	0,7130	FERRUT Philippe
LANGRES	AL0137	1,1489	FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0439	1,0793	GAEC DE LA NOUE AUX CHENES LAMOTTE FERRUT Anne-Marie Et FERRUT Philippe
LANGRES	1440A0463	1,4710	M. BRICARD
LANGRES	1440A0154	0,2270	M. BRICARD
LANGRES	1440A0155	0,7490	M. BRICARD
LANGRES	1440A0156	0,2500	M. BRICARD
LANGRES	1440A0126	0,5008	MARCOUT Jacques
LANGRES	1440A0129	0,6036	MARCOUT Jacques
LANGRES	1440A0131	0,2880	MARCOUT Jacques
LANGRES	1440A0134	3,7240	MENGUY Geneviève, COTTAREL Jacqueline
LANGRES	1440A0396	1,7680	MESSAGER Mireille
LANGRES	1440A0459	0,0244	MESSAGER Mireille
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	AA0029	3,6465	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	AA0034	2,3233	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0015	3,1590	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0016	11,2520	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0022	1,7120	BRUNE Philippe

SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0023	3,1930	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0024	1,3790	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0025	4,0050	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0026	7,6090	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0033	3,3610	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0034	5,5030	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0036	0,7280	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0048	0,3970	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0051	0,1422	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0073	1,2849	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0039	4,7620	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0058	3,6120	BRUNE Philippe
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0002	7,7980	CLAUDON Monique
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0027 (en partie)	0,3416	Commune de SAINT-VALLIER
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0035	4,5040	DEGOUY Jacques
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0005	1,9650	DUFOUR Jean-Michel
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0006	1,3670	DUFOUR Jean-Michel
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0025	12,7340	GUILLOT Michèle
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	AB0081	0,4863	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0020	4,4830	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0021	0,5520	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0022	1,1640	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0024	0,5760	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0044	4,5950	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZC0045	5,4610	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZD0045 (en partie)	3,3630	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0019	0,8860	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0053	4,9640	JAUGEY Jean-Pierre
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0008	2,4330	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0010	0,4930	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZB0024	8,5200	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZD0011 (en partie)	3,9700	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0007	6,0010	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0008	0,3690	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZE0009	0,7660	MAGNIER Hubert
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	ZA0007	1,6370	MAGNIER Jean
SAINTS-GEOSMES	036ZC0018	35,9500	BEAUJARD Danièle
SAINTS-GEOSMES	036ZC0051	0,1080	BEAUJARD Danièle
SAINTS-GEOSMES	036ZC0052	0,2300	BEAUJARD Danièle
SAINTS-GEOSMES	036ZC0053	1,1850	BEAUJARD Danièle
SAINTS-GEOSMES	ZE0010	0,3740	BRUNE Philippe
SAINTS-GEOSMES	AD0121	0,6345	DEGOUY Jacques
SAINTS-GEOSMES	ZE0048	5,8474	DEGOUY Jacques

TORCENAY  
TORCENAY

YA0011  
YA0002

5,3990  
1,4800

ANDRE Brigitte  
MASSOTTE Alain

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de BRUNE Clélia dans le GAEC DE LA NOUE AU CHENE.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 10/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250149, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER

Le directeur départemental,  
à

EARL DES FONTAINES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250151**

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **12/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **9,8324** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
MORANCOURT	ZD0048	1,2420	Marie Christine LARCELET
MORANCOURT	ZD0050	1,4680	Marie Christine LARCELET
MORANCOURT	ZD0044	0,9524	Thierry TOUSSAINT
MORANCOURT	ZD0051	5,4700	Thierry TOUSSAINT
MORANCOURT	ZD0049	0,7000	Thierry TOUSSAINY

L'opération consiste en un **agrandissement de l'EARL DES FONTAINES**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250151**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN

Le directeur départemental,  
à

DUPONTGAND Sophie

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250152**

Madame la gérante,

Vous avez adressé à mes services, le **12/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **232,0286** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
NONCOURT-SUR-LE- RONGEANT	ZD0034	7,5910	DUPONTGAND Gérard et Françoise
POISSONS	ZI0026	11,0510	DUPONTGAND Gérard et Françoise
POISSONS	ZI0027	11,4710	DUPONTGAND Gérard et Françoise
POISSONS	ZL0018	0,0100	DUPONTGAND Gérard et Françoise
POISSONS	ZL0019	17,0620	DUPONTGAND Gérard et Françoise
POISSONS	ZI0028	23,5900	DUPONTGAND Gérard, Christophe et Sandrine

POISSONS	ZC0239	3,7296	EARL DU RONGEANT
POISSONS	ZD0085	11,4220	EARL DU RONGEANT
POISSONS	ZK0038	0,5400	EARL DU RONGEANT
POISSONS	ZK0044	19,4200	EARL DU RONGEANT
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YA0007	7,6570	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YB0031	24,8110	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YC0012	13,2860	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YC0028	3,4430	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YE0013	5,2420	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YE0017	17,2110	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YE0021	2,9470	DUPONTGAND Gérard et Françoise
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YA0010	22,7480	DUPONTGAND Gérard, Christophe et Sandrine
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YC0035	16,3050	DUPONTGAND Gérard, Christophe et Sandrine
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	YE0022	12,4920	DUPONTGAND Gérard, Christophe et Sandrine

L'opération consiste en l'installation de Mme DUPONTGAND Sophie.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250152**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER

Le directeur départemental,  
à

SCEA DU SAPIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250153**

Madame, Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **16/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **5,645** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
RANGECOURT	ZA0009	3,0000	PRUDENT Guy
RANGECOURT	ZA0060	2,6450	PRUDENT Guy

L'opération consiste en un agrandissement de la **SCEA DU SAPIN**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/12/2025.**

débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER

Le directeur départemental,  
à

EARL HUGUENIN

20, route Nationale  
52110 MORANCOURT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le lundi 12 janvier 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250154**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 16/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **18,42** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
MORANCOURT	ZH0020	6,2500	BONCLER Fabienne
MORANCOURT	ZM0013	1,2310	JACQUOT Sylvette
MORANCOURT	ZM0014	4,0570	JACQUOT Sylvette
MORANCOURT	ZH0019	2,0000	TOUSSAINT Christophe
MORANCOURT	ZC0010	4,8820	TOUSSAINT Thierry

L'opération consiste en un **agrandissement de l'EARL HUGUENIN.**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250154**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN

Le directeur départemental,  
à

SCEA GIROT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250155**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **17/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **6,302** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
EUFFIGNEIX	ZI0052	6,3020	GIROT Cedric

L'opération consiste en l'agrandissement de la **SCEA GIROT**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250155**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER

Le directeur départemental,  
à

GAEC DES CHARAINES

1 Roure nationale  
52110 MORANCOURT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le mardi 13 janvier 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250156**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **18/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **119,2657** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
DOULEVANT-LE-PETIT	ZE0007	5,8950	MULTIER Robert
LOUEMONT	ZI0007	6,8450	MULTIER François
LOUEMONT	ZD0022	4,7470	MULTIER Robert
LOUEMONT	ZD0023	4,9020	MULTIER Robert
MORANCOURT	ZB0018	3,0910	LARCELET Marie Christine
MORANCOURT	ZB0042	4,0830	MULTIER François
MORANCOURT	ZA0028	7,0380	MULTIER Robert
MORANCOURT	ZB0038	5,1760	TOUSSAINT Pascal
RACHECOURT-SUZEMONT	ZB0043	0,8178	MULTIER François
RACHECOURT-SUZEMONT	ZB0009	0,0420	MULTIER Robert

RACHECOURT-SUZEMONT	ZB0024	2,2080	MULTIER Robert
RACHECOURT-SUZEMONT	ZB0041	2,3488	MULTIER Robert
RACHECOURT-SUZEMONT	ZB0044	5,1792	MULTIER Robert
RACHECOURT-SUZEMONT	ZC0021	14,1260	MULTIER Robert
RACHECOURT-SUZEMONT	ZC0071	22,7669	MULTIER Robert
VAUX-SUR-BLAISE	ZE0085	1,5120	MULTIER Robert
VILLE-EN-BLAISOIS	YD0013	7,5470	MULTIER Robert
VILLE-EN-BLAISOIS	YD0017	5,9980	MULTIER Robert
VILLE-EN-BLAISOIS	YD0018	0,1900	MULTIER Robert
VILLE-EN-BLAISOIS	YD0019	8,6450	MULTIER Robert
VILLE-EN-BLAISOIS	YD0020	6,1080	MULTIER Robert

L'opération consiste en un **agrandissement du GAEC DES CHARAINES**.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 18/12/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250156**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,

  
François KLEIN

Le directeur départemental,  
à

SCEA BIOTRESK BERTRAND

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250157**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **19/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **32,46** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
RIVES DERVOISES	296ZE0036	0,2180	BERTRAND Gisèle
RIVES DERVOISES	296ZE0037	17,3350	BERTRAND Laurent
RIVES DERVOISES	296ZE0019	9,1910	BERTRAND Philippe
RIVES DERVOISES	296ZE0035	5,7160	BERTRAND Philippe

L'opération consiste en un agrandissement de la **SCEA BIOTRESK BERTRAND** .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250157**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER

Le directeur départemental,  
à

GAEC MAQUIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250158**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **22/12/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **13,255** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
MORANCOURT	ZE0030	3,8620	PARENT Sophie
RIVES DERVOISES	180ZL0064	4,4855	LALLEMENT Brigitte
RIVES DERVOISES	180ZL0009	1,0430	PARENT Sophie
RIVES DERVOISES	180ZL0063	3,8645	PARENT Sophie

L'opération consiste en un **agrandissement du GAEC MAQUIN**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250158**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François KLEIN

Le directeur départemental,  
à

DECLIPEUR THÉO

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250162**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **31/12/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **1,1918** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	AB0088	1,1918	SIMON Jean-Pierre

L'opération consiste en l'**installation de M. DECLIPEUR THÉO**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 31/12/2026.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250162**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

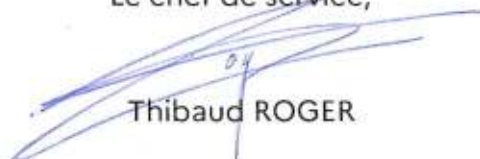
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 22 décembre 2025

Le directeur départemental

à

Monsieur Madame GENY Patrick et Rosine  
SCEA DE COGEPA

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS

tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40

[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 217 067 7210 7**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0111

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 10 novembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'exploitation sociétaire SCEA DE COGEPA, d'une surface de **15 ha 38 a 48 ca** de terres situées sur les communes de **BATILLY-54980** (parcelles ZB 020-021), **BAYONVILLE SUR MAD-54890** (parcelles B 893-929 – C 118-120-122-151-154-155-206-249-250-314-316-318-332-358-377-378-379-383-384-404-405-458-463-473-631-633), **SAINT AIL-54580** (parcelles ZA 022-024-099(partie)-219) et **SAINTE MARIE AUX CHENES-57255** (parcelles Section 34 n°082-084 — Section 40 n°019) et exploitées précédemment par **Monsieur VINCENT Michel** à SAINT AIL-54580.

**Votre dossier a été enregistré complet au 15 décembre 2025, sous le n° 54-25-0111.**


Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15 avril 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 06 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Messieurs LANBLIN Guillaume et THIRIET  
Henri  
SCEA DE BELLE VUE

**LR avec AR n° 1A 215 943 6432 3**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0115

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 20 novembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de l'exploitation sociétaire SCEA DE BELLE VUE par reprise de L'EARL DE FOULCRAY, d'une surface de **157 ha 36 a 16 ca** de terres situées sur les communes de **ATHIENVILLE-54370** (parcelles ZI 015-016-017-026-027), **COURBESSEAUX-54110** (parcelles ZD 013-015-016-017-018 – ZI 003 – ZL 003), **CREVIC-54110** (parcelles B 186 – Y 249-250-251 – Z 023-039-041), **EINVILLE AU JARD-54370** (parcelle ZO 032), **GELLENONCOURT-54110** (parcelle A 097) et **VALHEY-54370** (parcelles A 002-003-004-471(partie) – ZA 019(partie) – ZB 007-037(partie)-041-045) et exploitées précédemment par L'EARL DE FOULCRAY à VALHEY-54370.

**Votre dossier a été enregistré complet au 04 janvier 2026, sous le n° 54-25-0115.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 06 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Messieurs LANBLIN Guillaume et THIRIET  
Henri  
SCEA DE BELLE VUE

**LR avec AR n° 1A 215 943 6432 3**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0116

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 20 novembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de l'exploitation sociétaire SCEA DE BELLE VUE par reprise de l'exploitation de Monsieur LANBLIN Guillaume, d'une surface de **16 ha 18 a 07 ca** de terres situées sur la commune de **COURBESSEAUX-54110** (parcelles ZB 012 – ZC 011-012-016 – ZK 002(partie) – ZM 007-008-009) et exploitées précédemment par Monsieur LANBLIN Guillaume à COURBESSEAUX-54110.

**Votre dossier a été enregistré complet au 04 janvier 2026, sous le n° 54-25-0116.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 07 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Messieurs Madame GERARD Thibaut,  
Christophe et Sophie  
SCEA DE LA LISIERE

**LR avec AR n° 1A 215 943 6433 0**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0122

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 17 décembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'entrée comme associé exploitant de Monsieur GERARD Jean-Marie au sein de la SCEA DE LA LISIERE avec apport de foncier d'une surface de **71 ha 48 a 93 ca** de terres situées sur les communes de **BASLIEUX-54620** (parcelle ZH 167), **CHENIERES-54720** (parcelles ZA 099-100 - ZB 105-237), **CUTRY-54720** (parcelles AB 070-346 - AE 067 - ZB 010-034-051-062 - ZC 023-024-025-059-065-066-067-068 - ZD 022(partie)-024-025-042-043-044-045-050-052 - ZE 031-032-033-034-037), **LAIX-54720** (parcelles ZE 030-032-033), **MORFONTAINE-54920** (parcelle ZC 027), **REHON-54430** (parcelles AK 049 - AL 071-072-073) et **VILLERS LA MONTAGNE-54920** (parcelles AA 018-083-084 - ZB 078 - ZE 037 - ZH 006-066 - ZI 012-015-071-138) et exploitées précédemment par Monsieur GERARD Jean-Marie à CUTRY.

**Votre dossier a été enregistré complet au 06 janvier 2026, sous le n° 54-25-0122.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 07 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Monsieur PIERRE Jeremy

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 943 6431 6**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0001

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 05 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATP au sein du GAEC DE LA PIERRE, d'une surface de **193 ha 35 a 71 ca** de terres situées sur les communes de **BEZANGE LA PETITE-57630** (parcelles Section 2 n° 007-027-032 - Section 5 n° 046), **COINCOURT-54370** (parcelles ZM 076-077-078 - ZN 006 - ZP 053(partie)-057 - ZR 012(partie)-027(partie) - ZS 041-043-045-046-047-048-049-065-066(partie)-067(partie)-068-069-070), **HENAMENIL-54370** (parcelles Z 395-396 - ZA 012-014 - ZE 025-026-044-045 - ZH 003-057-059-060 - ZI 017-018-037-038-039-040-041-042-043-044-045-046), **LEZEY-57630** (parcelles Section 6 n° 117-118-119), **MONCOURT-57810** (parcelles Section 7 n° 030-093), **MOUACOURT-54370** (parcelles ZI 001-002-009-011-012-013-014), **PARROY-54370** (parcelles ZB 016 - ZD 061-062 - Y 320) et **XURES-54370** (parcelles ZA 040- ZE 077) et exploitées par le GAEC DE LA PIERRE – PIERRE Fabienne et Pascal – à COINCOURT.

**Votre dossier a été enregistré complet au 05 janvier 2026, sous le n° 54-26-0001.**

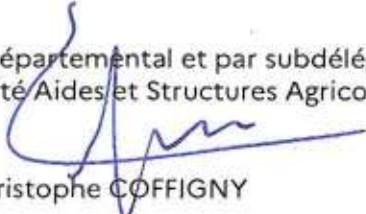
Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 08 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Madame GRANDVALLET Aurélie

**LR avec AR n° 1A 215 943 6440 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0002

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé le 06 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation en exploitation individuelle, d'une surface de **0 ha 09 a 40 ca** de terres situées sur la commune de **SAINT-MAX-54130** (parcelle AH 178).

**Votre dossier a été enregistré complet au 08 janvier 2026, sous le n° 54-26-0002.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 08 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Madame CLAUDON Caroline

**LR avec AR n° 1A 215 943 6439 2**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0003

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé le 08 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATS au sein de la SCEA BLANCK, d'une surface de **113 ha 97 a 14 ca** de terres situées sur les communes de **LUPCOURT-54210** (parcelles B 010-011-012-067-068-069-070) et **VILLE EN VERMOIS-54210** (parcelles A 006-007-008-010-017-020-036-063-076-086-089-090-092-093-111-112-117-119-121-123-124-136 – B 007-008-009-010-011-019-028-029-032-036-037-043-050-051-088-091-093-094 – C 006-007-098 – D 057-261-264-265 – ZC 081 – ZD 032-047) et exploitées par la SCEA BLANCK – CLAUDON Sébastien – à VILLE EN VERMOIS.

**Votre dossier a été enregistré complet au 08 janvier 2026, sous le n° 54-26-0003.**


Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clementine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 08 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Madame BLANCK Emilie

**LR avec AR n° 1A 215 943 6439 2**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0004

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé le 08 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATS au sein de la SCEA BLANCK, d'une surface de **113 ha 97 a 14 ca** de terres situées sur les communes de **LUPCOURT-54210** (parcelles B 010-011-012-067-068-069-070) et **VILLE EN VERMOIS-54210** (parcelles A 006-007-008-010-017-020-036-063-076-086-089-090-092-093-111-112-117-119-121-123-124-136 – B 007-008-009-010-011-019-028-029-032-036-037-043-050-051-088-091-093-094 – C 006-007-098 – D 057-261-264-265 – ZC 081 – ZD 032-047) et exploitées par la SCEA BLANCK – CLAUDON Sébastien – à VILLE EN VERMOIS.

**Votre dossier a été enregistré complet au 08 janvier 2026, sous le n° 54-26-0004.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 14 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Monsieur MONTIGNON Régis

**LR avec AR n° 1A 215 943 6438 5**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0005

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 08 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **34 ha 01 a 32 ca** de terres situées sur les communes de **BARISEY AU PLAIN-54170** (parcelle ZC 033), **COLOMBEY LES BELLES-54170** (parcelles ZP 001-008) et **SAULXURES LES VANNES-54170** (parcelles ZL 011-062 – ZS 040-041-045) et exploitées par l'EARL DE MERIGNY – GELLENONCOURT Philippe- à COLOMBEY LES BELLES.

**Votre dossier a été enregistré complet au 13 janvier 2026, sous le n° 54-26-0005.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 16 janvier 2026

Le directeur départemental  
à  
Monsieur Madame DETHOREY Manon et  
Thomas  
GAEC DE LA SERRE

**LR avec AR n° 1A 215 943 6437 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0006 – n° 044202502087624

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 13 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC DE LA SERRE d'une surface de **11 ha 02 a 41 ca** de terres situées sur la commune de **VAUDEMONT-54330** (parcelles ZA 006-023 - ZB 003-005-016-017) et exploitées précédemment par Monsieur JEANDEL Luc à VAUDEMONT.

**Votre dossier a été enregistré complet au 15 janvier 2026, sous le n° 54-26-0006.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 13 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250173**

LR avec AR n° : 2C 189 985 7514 1

Monsieur CORNETTE Alexandre

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 02/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 232 ha 98 a 77 ca situées sur les communes de AINCREVILLE 2 ha 51 a 80 ca (parcelle ZB01), BANTHEVILLE 116 ha 33 a 96 ca (parcelles C101-104-1002 - ZA04 - ZB33 - ZC05-07-16-19-20-22-24p-25 - ZD07-08-09-27-30 - ZH02-03-08-09-30p - ZK12-14-35-36-37p), BRIEULLES SUR MEUSE 3 ha 57 a 70 ca (parcelles ZD07-08-09-10), CLERY LE GRAND 3 ha 76 a 10 ca (parcelle ZD15), CLERY LE PETIT 6 ha 64 a 82 ca (parcelle ZA117), CUNEL 33 ha 43 a 81 ca (parcelles ZA03 - ZD03-07-12-21 - ZE09-24), DOULCON 2 ha 12 a 29 ca (parcelles AB102p - ZB44), ROMAGNE SOUS MONTFAUCON 62 ha 03 a 69 ca (parcelles AB245 - ZD80 - ZN08 - ZO01-02-03 - ZP24-25 - ZR63-67-68 - ZS01p - ZW64-65 - ZX37-41-46p-48p-50) et TAILLY (08) 2 ha 54 a 60 ca (parcelle 012AD33). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DES ESPALIERS.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein de l'EARL DES ESPALIERS, l'EARL sera transformée en GAEC DES ESPALIERS.

Votre dossier, enregistré complet au 08/01/2026 sous le numéro 55250173, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

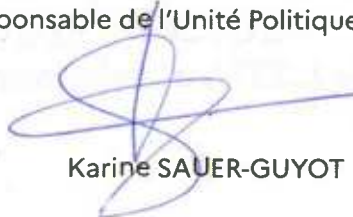
.../...

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 27 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250220**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7480 9**

SCEA DE LA HAUTE BORNE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 08/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 140 ha 47 a 80 ca situées sur la commune de ARRANCY SUR CRUSNES (parcelles A25-116-823-885-907p-908p – YL02-03 – ZA03-35-36 – ZP01-02-04-05 – ZS15-16). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DE LOPIGNEUX.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 15/12/2025 sous le numéro 55250220, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 27 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250223**

LR avec AR n° : 2C 189 985 7499 1

GAEC DE CHAPARAL

Mesdames, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 10/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha 27 a 20 ca situées sur la commune de EUVILLE (parcelles 558ZE06-08-87). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par vos soins.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation).

Votre dossier, enregistré complet au 18/12/2025 sous le numéro 55250223, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with several loops and a horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 27 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250225**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7497 7**

**SCEA MEUNIER LA CHAPELLE**

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 15/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 20 ha 43 a 04 ca situées sur les communes de MONTMEDY 18 ha 80 a 75 ca (parcelles AD89-217 – ZN07-08-52) et VIGNEUL SOUS MONTMEDY 1 ha 62 a 29 ca (parcelles B25p-26p-27p-64 – ZC18). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par vos soins.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation).

Votre dossier, enregistré complet au 15/12/2025 sous le numéro 55250225, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

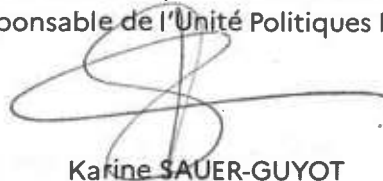
Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 04 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250235**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7491 5**

EARL DE WOECOURT

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 19/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 30 ha 74 a 43 ca situées sur la commune de NOUILLONPONT (parcelles ZN01-02). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur REMY Kévin.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 19/12/2025 sous le numéro 55250235, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/04/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 10 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55260005**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7487 8**

Monsieur VIEILLARD Nicolas

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 08/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14 ha 70 a 34 ca situées sur la commune de LES HAUTS DE CHEE (parcelles 305ZM17-28p-29p). Ces surfaces étaient mises en valeur par la SCEA DE LA PERRIERE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, sans capacité professionnelle.

Votre dossier, enregistré complet au 08/01/2026 sous le numéro 55260005, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 10 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55260006**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7488 5**

Madame VIEILLARD Fanny

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 08/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14 ha 82 a 92 ca situées sur la commune de LES HAUTS DE CHEE (parcelles 305ZD03-06p-42p). Ces surfaces étaient mises en valeur par la SCEA DE LA PERRIERE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, sans capacité professionnelle.

Votre dossier, enregistré complet au 08/01/2026 sous le numéro 55260006, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Metz, le 18 décembre 2025

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250090**

Envoi en recommandé avec AR

M. LENDERINK Michiel

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 14 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation dans le GAEC de SARREWALD qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **162ha71a07**, dont :

- **36ha94a34** sur la commune de **DOLVING** (**S.05** p.102pp ; **S.14** p.20à23+25+26+28+36à38),
- **20ha73a68** sur la commune de **OBERSTINZEL** (**S.05** p.6+13+157 ; **S.10** p.27+58+60à62+66à69),
- **105ha03a05** sur la commune de **SARRALTROFF** (**S.14** p.134à136+142à144 ; **S.20** p.25 ; **S.21** p.8+10+38à42+48à50 ; **S.23** p.1 ; **S.A** p.214+244+245+247).

Votre dossier enregistré complet le **8 décembre 2025** sous le numéro **57250090** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale,  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB

Metz, le 18 décembre 2025

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250091**

Envoi en recommandé avec AR

**GAEC de SARREWALD**  
Mme LENDERINK Johanna  
et M. LENDERINK Michiel

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 14 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **11ha28a90** sur la commune de **SARRALTROFF (S.23 p.3+5+6+7+8)**.

Votre dossier enregistré complet le **8 décembre 2025** sous le numéro **57250091** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale,  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB

Metz, le 9 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250098**

Envoi en recommandé avec AR

M. THOMAS DE PANGE Jean-Sébastien

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 17 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation en individuel sur des terres d'une superficie totale de **80ha99a40**, dont :

- **9ha34a53** sur la commune de **LAQUENEXY (S.11 p.53+54+95)**,

- **71ha64a87** sur la commune de **PANGE (S.03 p.21à24+26+66+72+73+77 ; S.0A p.195+196+617+619+1502+1504)**,

terres actuellement exploitées partiellement par l'EARL DE MONT.

Votre dossier enregistré complet le **17 décembre 2025** sous le numéro **57250098** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale,  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB

Metz, le 18 décembre 2025

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250092**

Envoi en recommandé avec AR

**SCEA DES DOUZE JOURS**  
Mme FONTAINE Ariane

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 26 novembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne la constitution de la SCEA DES DOUZE JOURS sur des terres d'une superficie de **79ha84a78** sur la commune de **NÉBING** (**S.28** p.6+26 ; **S.29** p.27+38 ; **S.30** p.16+17+34+36+91+125 ; **S.33** p.7+8+10+12+68+115 ; **S.34** p.53+72+75), terres précédemment exploitées par la SARL Culture Mécanique et Élevage Moderne (CEM).

Votre dossier enregistré complet le **8 décembre 2025** sous le numéro **57250092** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en Mairie de Nébing et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale,  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 18 décembre 2025

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250093**

Envoi en recommandé avec AR

Mme FONTAINE Ariane

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 8 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement personnel par double participation, dans la SCEA ROSAGRI et dans la SCEA DES DOUZE JOURS que vous créez sur des terres d'une superficie de **79ha84a78** sur la commune de **NÉBING (S.28 p.6+26 ; S.29 p.27+38 ; S.30 p.16+17+34à36+91+125 ; S.33 p.7+8+10à12+68+115 ; S.34 p.53+72à75)**, terres précédemment exploitées par la SARL Culture Mécanique et Élevage Moderne (CEM).

Votre dossier enregistré complet le **8 décembre 2025** sous le numéro **57250093** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en Mairie de Nébing et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale,  
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

Metz, le 6 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

**SCEA LE CHAMP DES SIGNES**  
MM. Laurent THILL et Thomas STEINER

Réf. : **DAE n° 57250096**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 16 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'installation de M. Thomas STEINER dans la SCEA LE CHAMP DES SIGNES créée par transformation de l'exploitation individuelle de M. Laurent THILL qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **74ha10a96**, dont **2ha71a35** sur la commune de **BASSE-HAM**, **69ha19a97** sur la commune de **CATTENOM**, et **2ha19a64** sur la commune de **THONVILLE**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **30 décembre 2025** sous le numéro **57250096**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57250096**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>BASSE-HAM</b>	<b>2ha71a35</b>	<b>S.35</b> p.51
<b>CATTENOM</b>	<b>69ha19a97</b>	<p><b>S.B</b> p.568+2084à2086+2266 ; <b>S.04</b> p.03+04+20+21+27à32+46à49+55à57+87+110+111+168+172+174+197 ; <b>S.05</b> p.62+75+77+78+81+82 ; <b>S.06</b> p.66+67+92+96+121+128+189+191+218+222+224+225+268+270+272+293pp ; <b>S.07</b> p.1+2+24+35+125+135+137+140à142+168+184pp+194à199+201pp ; <b>S.08</b> p.102 à104+113+114+137+138+140+148+194 ; <b>S.09</b> p.7+8+76+95+114à117+153+173+174+176+177+189+203+206à208+343 ; <b>S.11</b> p.6+10+14+25+38+49à52+127à129+135+137+142+143+192 ; <b>S.12</b> p.75+77+79+80+102+103+107à109+112à114 ; <b>S.13</b> p.06 ; <b>S.14</b> p.73 ; <b>S.15</b> p.9+11+20+21+52+87+93+96+123+165+168+181+183 ; <b>S.16</b> p.21+22+43à45+97à101+106+146+198 ; <b>S.17</b> p. 101+147+157+159+161+211+ 212 ; <b>S.18</b> p.9+17à22+31à34+36+49+67+68+70+71+75+82à84+92à96+114+126 ; <b>S.19</b> p.1+39+51+52+164+166+168+170+172+174+182+184 ; <b>S.20</b> p.37à 43+46+47+50+52+55+56+58+59+61+67+95+112+120+121+124+125+132 ; <b>S.21</b> p.34+36 ; <b>S.35</b> p.61+62+71 ; <b>S.37</b> p.34+36+37+86à89+100+101+220+222+224+237+239+241+243+245+247+249+251+253+255+259+261+263+265 ; <b>S.38</b> p.22+23+36+37+55+56+58à60+62+75+77+78+160+185+205+206 ; <b>S.39</b> p.138à140+157+189+190 ; <b>S.40</b> p.27+30à33+57+58+70à72+76+80à84+87+88+90à92+110+111+166+167+218+220à222+224+235+329+330+335à338 ; <b>S.41</b> p.97+119+120+392+393 ; <b>S.42</b> p.26+27+40+111à116+144à146+172+173+193+292+293+312+313 ; <b>S.44</b> p.43+44+112+113 ; <b>S.45</b> p.39+41+43+75+101+131+ 132+148+165+166+183 ; <b>S.46</b> p.28+50 ; <b>S.47</b> p.05+ 16+17 ; <b>S.48</b> p.18+20+21 ; <b>S.49</b> p.15+17+27+36à 38+41+56+60+72à75+78à82+98 ; <b>S.50</b> p.6+7+14+18+19+23 ; <b>S.51</b> p.1+24à28+46pp+48pp+76+79+96 +132+136pp+137</p>
<b>THIONVILLE</b>	<b>2ha19a64</b>	<b>S.EC</b> p.23 ; <b>S.ED</b> p.54+55 ; <b>S.EI</b> p.28+29 ; <b>S.EK</b> p.35+36 ; <b>S.EO</b> p .27
<b>TOTAL</b>	<b>74ha10a96</b>	

Metz, le 9 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Mme SCHOUMACHER Anne

Dossier suivi par Christine Bitzer  
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250097**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 19 septembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation par double participation suite à la reprise de l'exploitation familiale, l'EARL du VIEUX CHÊNE, qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **148ha25a80**, dont **11ha88a45** sur la commune de **BETTANGE**, **11ha35a57** sur la commune de **COUME**, **38a62** sur la commune d'**EBLANGE**, **12ha19a48** sur la commune de **FALCK**, **1ha78a26** sur la commune de **GOMELANGE**, **5ha90a79** sur la commune de **HARGARTEN-AUX-MINES**, **15ha18a25** sur la commune d'**OTTONVILLE**, **83ha30a35** sur la commune de **TETERCHEN**, **11a86** sur la commune de **VALMUNSTER** et **6ha14a17** sur la commune de **VELVING**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **12 décembre 2025** sous le numéro **57250097**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57250097**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>BETTANGE</b>	<b>11ha88a45</b>	<b>S.04</b> p.56à58+106à108 ; <b>S.05</b> p.23à25
<b>COUME</b>	<b>11ha35a57</b>	<b>S.01</b> p.129à134 ; <b>S.05</b> p.62 ; <b>S.09</b> p.73+75
<b>EBLANGE</b>	<b>38a62</b>	<b>S.02</b> p.211+213+215
<b>FALCK</b>	<b>12ha19a48</b>	<b>S.04</b> p.105 ; <b>S.05</b> p.33+34+36+43+51à53+56+79à81+84à88+ 95+96+101+104à107+114à116+120+121+123+ 124+127+128+137+140à142+145à154+156+187 +190+194+195+200+203à206+207pp+208+210 ; <b>S.06</b> p.199à201+205à207+210à215+228+229+ 233à235+237+296+299+302pp
<b>GOMELANGE</b>	<b>1ha78a26</b>	<b>S.04</b> p.5+9
<b>HARGARTEN-AUX-MINES</b>	<b>5ha90a79</b>	<b>S.10</b> p.1à8+61+65 ; <b>S.11</b> p.1+4+231+233+235
<b>OTTONVILLE</b>	<b>15ha18a25</b>	<b>S.04</b> p.121 ; <b>S.06</b> p.33à35 ; <b>S.07</b> p.23+26à28+45à48
<b>TETERCHEN</b>	<b>83ha30a35</b>	<b>S.01</b> p.18+25+245+291+292+295+298+299+301+ 304+307+376 ; <b>S.02</b> p.227pp ; <b>S.03</b> p.11+22+71ppà79+80pp+81+82+115+137à 143 ; <b>S.04</b> p.54pp+74 ; <b>S.05</b> p.20+22+25à27pp+28+29 ; <b>S.07</b> p.79+80+95 ; <b>S.08</b> p.10+11+34 ; <b>S.09</b> p.27+28+37+39+40+42+43+140+148+152 ; <b>S.10</b> p.17+49à53
<b>VALMUNSTER</b>	<b>11a86</b>	<b>S.02</b> p.92
<b>VELVING</b>	<b>6ha14a17</b>	<b>S.03</b> p.86+88+90+92+133+135+136
<b>TOTAL</b>	<b>148ha25a80</b>	

Metz, le 11 février 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

**EARL RIVES DE SEILLE  
(M. Livier DOSDAT)**

Dossier suivi par Christine Bitzer  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57250099**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

(annule et remplace l'ARDC du 9 janvier 2026)

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 22 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Par mail du 11 février 2026, vous nous informez de votre décision de retirer de votre demande les parcelles référencées S.01 p.241pp et S.04 p.12 sur la commune d'Aulnois-sur-Seille.

Par conséquent, votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation par reprise de l'exploitation familiale, l'EARL du CEDRE BLEU, qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **172ha77a41**, dont **94ha22a83** sur la commune de **AULNOIS-SUR-SEILLE**, **16ha55a81** sur la commune de **CRAINCOURT**, **26ha78a97** sur la commune de **DELME**, **7ha80a72** sur la commune de **FOSSIEUX**, **4ha68a35** sur la commune de **MORVILLE-SUR-NIED**, **11ha93a51** sur la commune de **SAINT-EPVRE** et **10ha77a22** sur la commune de **XOCOURT**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **22 décembre 2025** sous le numéro **57250099**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22 avril 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57250099**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>AULNOIS-SUR-SEILLE</b>	<b>94ha22a83</b>	<b>S.01</b> p.242 ; <b>S.02</b> p.25 ; <b>S.03</b> p.3+16à19+29+31 ; <b>S.04</b> p.7+8+19+20+51à53+70à72+101+117+118 ; <b>S.05</b> p.9+57+66+72à74+126 ; <b>S.06</b> p.58+71+79+90+92+94+96+99+101+103+145
<b>CRAINCOURT</b>	<b>16ha55a81</b>	<b>S.07</b> p.69 ; <b>S.08</b> p.53à55+79+82+84 ; <b>S.09</b> p.67
<b>DELME</b>	<b>26ha78a97</b>	<b>S.05</b> p.45à53 ; <b>S.06</b> p.5
<b>FOSSIEUX</b>	<b>7ha80a72</b>	<b>S.03</b> p.18+85+86+89
<b>MORVILLE-SUR-NIED</b>	<b>4ha68a35</b>	<b>S.29</b> p.1+2
<b>SAINT-EPVRE</b>	<b>11ha93a51</b>	<b>S.18</b> p.16
<b>XOCOURT</b>	<b>10ha77a22</b>	<b>S.05</b> p.49à54
<b>TOTAL</b>	<b>172ha77a41</b>	

Metz, le 8 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

M. MEYER Jean-Nicolas

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : **DAE n° 57260001**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement à titre personnel suite à votre entrée avec vos terres dans le GAEC du SCHOENHOFF qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **365ha85a69**, dont **15ha39a34** sur la commune de **BETTILLER**, **26ha88a69** sur la commune de **EPPING**, **38ha79a85** sur la commune de **GROS-REDERCHING**, **1ha67a52** sur la commune d'**OBERGAILBACH**, **232ha89a94** sur la commune de **RIMLING** et **50ha20a35** sur la commune de **SCHORBACH**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **5 janvier 2026** sous le numéro **57260001**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

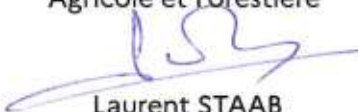
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57260001**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>BETTILLER</b>	<b>15ha39a34</b>	<b>S.08</b> p.54à58 ; <b>S.09</b> p.63à73 ; <b>S.13</b> p.52+53+193 ;
<b>EPPING</b>	<b>26ha88a69</b>	<b>S.03</b> p.278+280+282 ; <b>S.04</b> p.117à119 ; <b>S.07</b> p.344à346+384à386 ; <b>S.08</b> p.15+130+139+140à143+175+176+178+216 ; <b>S.09</b> p.33+34+38+49+50+72+73+283 ; <b>S.10</b> p.19à21+24à26+29+45+47+48+49+64+84+85+87à89+92+124+125+132à134+280+453 ; <b>S.11</b> p.267à269 ; <b>S.14</b> p.05+10à12+14+36 ; <b>S.15</b> p.16pp+27+31+32+40pp+42+44+60à63+69+163pp
<b>GROS-REDERCHING</b>	<b>38ha79a85</b>	<b>S.12</b> p.21+22
<b>OBERGAILBACH</b>	<b>1ha67a52</b>	<b>S.07</b> p.99+100
<b>RIMLING</b>	<b>232ha89a94</b>	<b>S.06</b> p.237+256à261+263 ; <b>S.07</b> p.97+101à103 ; <b>S.08</b> p.71 ; <b>S.10</b> p.15+16+18à20 ; <b>S.13</b> p.20 ; <b>S.14</b> p.01 ; <b>S.15</b> p.01+02+04 ; <b>S.16</b> p.01+04+05+07+24+26+28+29 ;
<b>SCHORBACH</b>	<b>50ha20a35</b>	<b>S.A</b> p.206+584+636+1533 ; <b>S.B</b> p.133+219à224+227+242à249+253+256+257+269à271+274+287+289+293à297+300à302+305+306+342+363+383à385+387+388+390+399+426à428+434+438 +439+476+483+484+523+524+538+542+559+561+565 +566+585+586+2030+2176+2195+2200+2201+2307+2340+2408+2964+2965 ; <b>S.C</b> p.64+352+353+357+361+362+385+437+439+512+513+519à523+525+526+528 à535+537+539+547à549+560+562+565à576+579à590+593 à603+610à615+617à621+623+624+639à644+649à651+654+663+665+668+672+679+680à685+687+689+690+693à700+702à708+712à715+719à723+725à730+731+733à753+762+766+767+769à780+805+807+836+840+841+847à849+851+852+869+871+873+930+932+954à958+991+1381+1473+1654+1717+1718+1725à1733+1736à1739+1784+1785+1790+1791+1809+1810+1826+1828à1830+1872+1873+2074+2077+2079+2086+2087+2094+2095+2098+2099+2104+2105 ; <b>S.D</b> p.05+06+10à15+17à20+25+38+54à57+60+63+64+69+70+72+77+79+81à83+86+87+91à94+96+99+101+106+110+244+462+485+486+490+524+525+533+534+1067+1104+1105+1116à1119+1134à1137+1140+1145+1146+1228+1229+1473+1551+1552+1596+1736à1738+1747+1752+1755+1759+1818+1849+1850+2180+2182+2196+2288+2290+2292+2294+2298+2300+2302+2304+2306+2340+2342
<b>TOTAL</b>	<b>365ha85a69</b>	

Metz, le 12 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Polpret  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

**M. Sébastien ROLLAND**  
**GAEC D'ITZING**

Réf. : **DAE n° 57260002**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le **8 décembre 2025**, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein du GAEC d'ITZING, en remplacement de votre oncle, sur des terres d'une superficie totale de **320ha38a46**, dont :

- **153ha06a57** sur la commune de **BANNAY** (**S.01** p.01+02 ; **S.03** p.09+46à49+51+52+57+59à64+73à76 ; **S.04** p.01à06+09à12+18+21+23),
- **23ha23a53** sur la commune de **BIONVILLE-sur-NIED** (**S.07** p.13 ; **S.12** p.01+02+09à12),
- **2ha74a77** sur la commune de **HEINING-lès-BOUZONVILLE** (**S.07** p.15à17),
- **59ha50a70** sur la commune de **LAQUENEXY** (**S.30** p.238+240pp+245 ; **S.31** p.01+56à59+94+108 ; **S.33** p.41),
- **7ha11a40** sur la commune de **MARSILLY** (**S.14** p.13+14+24),
- **74ha71a49** sur la commune de **VARIZE-VAUDONCOURT** (**S.02** p.73à75 ; **S.05** p.77+78+80+81 ; **S.17** p.23+35+40+42 ; **S.18** p.05+10+11+47+54+66+77+88+89+126+150+151 ; **S.20** p.12+14 ; **S.21** p.01+03).

Votre dossier enregistré complet au **9 janvier 2026** sous le numéro **57260002**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **9 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

Metz, le 12 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

**GAEC DU SCHOENHOF**  
HOELLINGER Christophe et Sophie

Réf. : **DAE n° 57260003**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le **9 décembre 2025**, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation suite à l'entrée de M. Jean-Nicolas MEYER dans le GAEC du SCHOENHOFF avec ses terres d'une superficie totale de **80ha25a85**, dont **70ha20a68** sur la commune de **WIESVILLER**, **7ha05a39** sur la commune de **WITTRING**, **1ha61a39** sur la commune de **WOELFLING-lès-SARREGUEMINES**, et **1ha38a39** sur la commune de **ZETTING**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **9 janvier 2026** sous le numéro **57260003**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **9 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57260003**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>WIESVILLER</b>	<b>70ha20a68</b>	<p><b>S.04</b> p.48+50+254 ; <b>S.05</b> p.08+11+113+265 ; <b>S.06</b> p.53+54+58+81+93+100+106+108+109+111à113 ; <b>S.07</b> p.09+10+33+45+46+87+88+166 ; <b>S.08</b> p.03à07+13+26a+26b+50+51+55+57+58+65+75à77+85à88+90+94+95+97+98+116+120+154 ; <b>S.09</b> p.01+02+14+15+71à73+95+154+164+170à173+213+216+218+220+222+294+296 ; <b>S.10</b> p.03+04+98+121+150 ; <b>S.11</b> p.90à92+101+132+175+176 ; <b>S.12</b> p.67+68+71+72+75+86+87+89+90+104+105+126+188+189 ; <b>S.14</b> p.119+186+188+192 ; <b>S.16</b> p.21+76+77+83+95à98+105+106+121à127+146 ; <b>S.17</b> p.01+02+12+14+20+26+27+35+41à44+46+61+69à71+75+82à84+93+115pp+117+126+130 ; <b>S.18</b> p.01à04+08+16à25+31+33à38+40+41+43à46+54+56+57+59+65à67+69à71+78+87à92+96+105+118+138à140+146à160+164à166+178+182à190+192+202à205+222+230à232+236+237+243à246+249à252+258à264 ; <b>S.19</b> p.03à13+30+31+34+35+40+49+50+52+53+70à72+74à76+81+97+99 à101+107+120à122+135 ; <b>S.20</b> p.10+41+72+144+145+147+150 à 152+157+158+200+204 ; <b>S.21</b> p.13+33+34+45à47+59+123+135+155+156+172+178+190 ; <b>S.22</b> p.76à78+80+81+92+97+98+100+108à112+123à126+132à137+139+146+147 à150+161+164+168+261+262+265 ; <b>S.24</b> p.58+132 ; <b>S.25</b> p.19+20+28à31+41+44+50+53+90à92+116+118a+118b+124 ; <b>S.26</b> p.29+80+81+125 ; <b>S.27</b> p.65+66+68à72+74+75+84+86à88 ; <b>S.29</b> p.147 ; <b>S.30</b> p.67+75à 78 ; <b>S.32</b> p.09à+14+24 ;</p>
<b>WITTRING</b>	<b>7ha05a39</b>	<p><b>S.05</b> p.31+32+65à67+69à71+73à80+82à85+92+93 ; <b>S.07</b> p.79à87+89</p>
<b>WOELFLING-les-SARREGUEMINES</b>	<b>1ha61a39</b>	<p><b>S.20</b> p.144à147+150+157+158 ; <b>S.21</b> p.16</p>
<b>ZETTING</b>	<b>1ha38a39</b>	<p><b>S.04</b> p.48+50+254+311+373+374+427</p>
<b>TOTAL</b>	<b>80ha25a85</b>	

Metz, le 12 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine Bitzer  
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57260004**

Envoi en recommandé avec AR

**SCEA CHEMIN DE L'ÉTANG**  
M. et Mme STEMART Benoît et Brigitte

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 5 janvier 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de la SCEA sur des terres d'une superficie de **3ha92a31** sur la commune de **POUILLY**, (S.08 p.37), terres précédemment mises en valeur par l'EARL SOMMY représentée par M. Bernard GRANDIDIER.

Votre dossier enregistré complet le **2 janvier 2026** sous le numéro **57260004** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Pouilly et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **2 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB

Metz, le 12 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

**GAEC KLEINOPHE**  
MM. KLEIN Christophe et Jacky

Réf. : **DAE n° 57260006**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 5 janvier 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement du GAEC sur des terres d'une superficie de **2ha69a36** sur la commune d'**EPPING**, (S.E p.396+397+449+451+1106), terres précédemment mises en valeur par M. Louis HOUTH.

Votre dossier enregistré complet le **5 janvier 2026** sous le numéro **57260006** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie d'Epping et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

Metz, le 14 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

M. MORAINVILLE Julien

Dossier suivi par Christine Bitzer  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57260007**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 16 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation dans le GAEC DU POIRIER en remplacement de votre père, M. MORAINVILLE Michel, qui prend sa retraite. Le GAEC exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **341ha23a68**, dont **143ha43a79** sur la commune d'**ARRIANCE**, **91a77** sur la commune de **CHANVILLE**, **1ha16a40** sur la commune de **CHICOURT**, **81a13** sur la commune de **HANNOCOURT**, **54ha26a64** sur la commune de **HERNY**, **52ha44a53** sur la commune de **ORON**, **87ha81a95** sur la commune de **VILLERS-STONCOURT** et **37a47** sur la commune de **VITTONCOURT** (S.27 p.29).

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **12 janvier 2026** sous le numéro **57260007**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

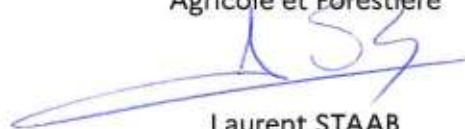
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57260007**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>ARRIANCE</b>	<b>143ha43a79</b>	<b>S.01</b> p.1+70 ; <b>S.02</b> p.4pp+6à8+12+13+22+23+40 ; <b>S.04</b> p.15à21+43à46 ; <b>S.05</b> p.1+3à8+11ppà13+23+24+40à42+46à 49+56à58+63+65+69+78 ; <b>S.06</b> p.3à5+25+30+32à35+37+39à41+53+54+ 138+222à233 ; <b>S.07</b> p.1pp+5+11pp+13+15+25
<b>CHANVILLE</b>	<b>91a77</b>	<b>S.18</b> p.33+34
<b>CHICOURT</b>	<b>1ha16a40</b>	<b>S.03</b> p.13+49
<b>HANNOCOURT</b>	<b>81a13</b>	<b>S.03</b> p.21+22
<b>HERNY</b>	<b>54ha26a64</b>	<b>S.02</b> p.4+5+22+92+93+96 ; <b>S.04</b> p.54+77pp ; <b>S.05</b> p.12+18+19+30à34+39pp+42 ; <b>S.06</b> p.63+66à69+71à73+92 ; <b>S.08</b> p.3à6+12+24à26
<b>ORON</b>	<b>52ha44a53</b>	<b>S.02</b> p.26+30+31+49+50+53à59+62à64+72+ 75à77 ; <b>S.03</b> p.12à16+20à23+27pp+42+48+49+61à 64+66+74à76+83à86+93à100+118 ; <b>S.06</b> p.55+59+60 ; <b>S.07</b> p.17+18+39+40
<b>VILLERS-STONCOURT</b>	<b>87ha81a95</b>	<b>S.34</b> p.14à18+22 ; <b>S.37</b> p.40+41+43à49+55+56+61à64+76+77+ 144 ; <b>S.38</b> p.15+16+35 ; <b>S.39</b> p.30+35+39+58à60
<b>VITTONCOURT</b>	<b>37a47</b>	<b>S.27</b> p.29
<b>TOTAL</b>	<b>341ha23a68</b>	

Metz, le 20 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

M. DUCHAUX Henri

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : **DAE n° 57260008**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 17 décembre 2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel par reprise de l'exploitation familiale, le GAEC de l'Espoir. Le GAEC exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **187ha80a46**, dont **1ha41a89** sur la commune de **BETTANGE**, **18ha17a07** sur la commune d'**EBLANGE**, **43a26** sur la commune de **GOMELANGE**, **3ha35a23** sur la commune de **GUINKIRCHEN**, **84a96** sur la commune de **HOLLING**, **80ha82a82** sur la commune d'**OTTONVILLE**, **61ha03a03** sur la commune de **VALMUNSTER** et **21ha72a20** sur la commune de **VELVING**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **20 janvier 2026** sous le numéro **57260008**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.


À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
**DAE n° 57260008**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
<b>BETTANGE</b>	<b>1ha41a89</b>	<b>S.04</b> p.131+132
<b>EBLANGE</b>	<b>18ha17a07</b>	<b>S.03</b> p.09+15+16+17+57+60 ; <b>S.04</b> p.93+203+205
<b>GOMELANGE</b>	<b>43a26</b>	<b>S.03</b> p.97+98
<b>GUINKIRCHEN</b>	<b>3ha35a23</b>	<b>S.02</b> p.07+08+09 ; <b>S.04</b> p.07+08
<b>HOLLING</b>	<b>84a96</b>	<b>S.06</b> p.34
<b>OTTONVILLE</b>	<b>80ha82a82</b>	<b>S.03</b> p.33+68+69+71+72+110+111+122+137+138+152+153+155+157à160+162+165 ; <b>S.04</b> p.04+12 ; <b>S.12</b> p.06à08
<b>VALMUNSTER</b>	<b>61ha03a03</b>	<b>S.01</b> p.06+99+121+122 ; <b>S.02</b> p.45+53à57+59 à61+63à66+94+96+100+113 ; <b>S.03</b> p.03+04+41à45+70+105+107+126
<b>VELVING</b>	<b>21ha72a20</b>	<b>S.01</b> p.165à167+171+181 ; <b>S.02</b> p.08+23+24+33+77+78 ; <b>S.04</b> p.02+03+62+64 ; <b>S.05</b> p.09à11+93+96à99+101+112+114+115
<b>TOTAL</b>	<b>187ha80a46</b>	

Metz, le 21 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

**GAEC ELMERICH**  
MM. ELMERICH Jean-Luc, Thomas  
et Quentin

Réf. : DAE n° 57260009

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 16 janvier 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement du GAEC (suite à l'installation de Quentin) sur des terres d'une superficie totale de **111ha96a22** dont :

- **48a65** sur la commune de **DESSELING** (**S.04** p.04)
- **79ha87a19** sur la commune de **FRIBOURG** (**S.02** p.26+189 ; **S.03** p.48+49 ; **S.04** p.04à07+09à12 ; **S.06** p.58+59 ; **S.07** p.43+44 ; **S.09** p.34+47+48+52+53+68+85+86+87 ; **S.10** p.01+22+23+65),
- **31ha60a38** sur la commune de **RHODES** (**S.03** p.04pp+05+06+18à23+26+41+43+45 ; **S.04** p.01à05), terres précédemment mises en valeur par l'EARL du vieux château.

Votre dossier enregistré complet au **21 janvier 2026** sous le numéro **57260009** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB

Metz, le 21 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

**M. ELMERICH Quentin  
GAEC ELMERICH**

Réf. : DAE n° 57260010

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 16 janvier 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein du GAEC ELMERICH qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **340ha88a78**, dont **13ha61a95** sur la commune de **FRIBOURG** (S.09 p.100 ; S.15 p.23à26+38), **13ha98a11** sur la commune de **GONDREXANGE** (S.49 p.37 ; S.50 p.33 +35à39), **144ha68a73** sur la commune de **GOSSELMING** (S.H p.02à10+15+16+21 ; S.08 p.01à06+34 +69+71), **27ha02a96** sur la commune de **LANDANGE** (S.04 p.40+42+52+55+73), **31ha80a35** sur la commune de **LANGUIMBERG** (S.01 p.08+18+19 ; S.04 p.43+47+55+127+129+131 ; S.05 p.15+16+23à25 +27à29), **1ha16a60** sur la commune de **NEUFMOULINS** (S.03 p.41+42), **76ha10a87** sur la commune de **RHODES** (S.03 p.04pp ; S.04 p.13+15+25+26+29+31à33+37à43+46+55+56+63+84+85+92à100 ; S.05 p.03), et **32ha49a21** sur la commune de **SAINT-JEAN-de-BASSEL** (S.03 p.09+12+14+17+19à24+63à71 ; S.04 p.05+07+08+10+11+28+29+93+95).

Votre dossier enregistré complet au **21 janvier 2026** sous le numéro **57260010** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Laurent STAAB

Metz, le 22 janvier 2026

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine Bitzer  
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

**EARL AUX 4 SAPINS**  
MM. BECKER Antoine et LANTZ Guillaume

Réf. : **DAE n° 57260013**

Envoi en recommandé avec AR

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 21 janvier 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **3ha37a60** situés sur la commune du **VAL-DE-GUEBLANGE** (S.59 p.107 ; S.61 p.77).

Votre dossier enregistré complet le **21 janvier 2026** sous le numéro **57260013** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie du Val-de-Guébling et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21 mai 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière



Laurent STAAB



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250048  
PJ : liste des références cadastrales

**Mme FRIEDRICH Hortense  
9 rue de la Marne  
67370 TRUCHTERSHEIM**

Strasbourg, le 18 décembre 2025

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 11 décembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 42 ha 29 a 24 ca sur les communes de Berstett et Truchtersheim.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL LAZARUS Française à Truchtersheim.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 18 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250048 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 18 avril 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale			Surface en hectares	Nom du propriétaire	
			section		parcelle			
67250048	FRIEDRICH Hortense	BERSTETT	section	28	parcelle	54	0,6106	LAZARUS Françoise
			section	28	parcelle	55	2,5435	
		<b>Total BERSTETT</b>					<b>3,1541</b>	
		TRUCHTERSHEIM	section	34	parcelle	82	0,949	AUGE Bernard
			section	35	parcelle	61	0,5269	BRUCEL Simone/HOENEN Pierre-Paul
			section	36	parcelle	112	0,91	Commune de Truchtersheim
			section	36	parcelle	48	1,0488	Fondation St Thomas
			section	32	parcelle	82	0,5197	FRIEDRICH Jean-Marie
			section	32	parcelle	96	1,7641	
			section	32	parcelle	64	3,5226	FRIEDRICH Léon
			section	33	parcelle	83	0,1005	FRIEDRICH Léon/SCHERMULY Agnès
			section	33	parcelle	84	0,8498	
			section	34	parcelle	121	0,9485	
			section	36	parcelle	21	0,8264	
			section	36	parcelle	34	0,259	
			section	36	parcelle	35	0,2676	
			section	36	parcelle	36	0,7633	
			section	36	parcelle	22	0,6	IMLER Marc
			section	36	parcelle	47	2,1227	JEROME Jeanne Marie
			section	36	parcelle	16	1,0186	
			section	36	parcelle	141	0,7755	KAISER Etienne
			section	35	parcelle	62B	1,0865	KAISER Lucien
			section	35	parcelle	62A	0,6151	KAISER Lucien
			section	34	parcelle	81	1,8208	KIEFFER Ludovic
			section	34	parcelle	62	0,2175	LAZARUS Françoise
			section	20	parcelle	155	0,1307	
			section	20	parcelle	156	0,0349	
			section	32	parcelle	274	1,6699	
			section	33	parcelle	82	0,7631	
			section	34	parcelle	61	0,1508	
			section	35	parcelle	66	0,5241	
			section	35	parcelle	68	0,7023	
			section	35	parcelle	69	0,8679	
			section	35	parcelle	131	1,0524	
			section	35	parcelle	945	0,5369	
			section	3	parcelle	3	0,2152	
			section	3	parcelle	85	0,0505	
			section	35	parcelle	563	0,1525	
			section	32	parcelle	63	0,5165	LOOS Geneviève
		section	33	parcelle	81	1,4199	MITTELHEISER Laurent	
		section	35	parcelle	67	1,2528		
		section	35	parcelle	60	0,0207	MODERY Gérard	
		section	35	parcelle	59	0,9304	NUSS Marie-José	
		section	32	parcelle	89	1,089		
		section	32	parcelle	90	1,7492	TRUG Marie-Thérèse	
		section	32	parcelle	276	2,2528	WAGNER Joseph	
		section	36	parcelle	17	1,5429		
<b>Total TRUCHTERSHEIM</b>					<b>39,1383</b>			
<b>TOTAUX</b>					<b>42,2924</b>			



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250051  
PJ : liste des références cadastrales

**M. MORGENTHALER Olivier  
21 rue du Maréchal Leclerc  
67700 HAEGEN**

Strasbourg, le 2 février 2026

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 8 décembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12 ha 73 a 70 ca sur les communes de Gottenhouse, Haegen, Saverne, Thal Marmoutier.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par MORGENTHALER Carmen à Haeger.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 8 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250051 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 8 avril 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
			section		parcelle					
67250051	MORGENTHALER Olivier	GOTTENHOUSE	section	5	parcelle	111	0,2212	ANTONI Dominique		
			section	5	parcelle	112	0,4353	ENGEL Bertrand, GANGLOFF Astrid, ENGEL Manuel		
			section	5	parcelle	110	0,2218	MEHL Françoise		
			section	5	parcelle	106	0,468	MORGENTHALER Bernard et Jean-Paul		
			section	5	parcelle	107	0,2518	MORGENTHALER Bernard, Michèle		
			section	5	parcelle	108	0,1633			
			section	5	parcelle	116	0,046	MORGENTHALER Christian		
			section	5	parcelle	114	0,8939			
		<b>Total GOTTENHOUSE</b>						<b>2,7013</b>		
				HAEGEN	section	5	parcelle	16	0,2236	BOSCH Marie Pia
					section	10	parcelle	271	0,1153	
					section	11	parcelle	270	0,0737	BURG Michel
					section	4	parcelle	352	0,1206	FANINGER Marie Hélène
					section	5	parcelle	20	0,1891	HEITZ Marc, Charles
					section	5	parcelle	23	0,1063	HIEBLER Claude
					section	10	parcelle	255	0,521	KIEFFER Cindy, Olivier
					section	5	parcelle	18	0,1863	MEHL Françoise
					section	10	parcelle	44	0,1016	MEYER Denise, Jean-Marie, Simone, Guy
					section	11	parcelle	276	0,1076	
					section	7	parcelle	107	0,1085	MORGENTHALER Bernard, Michèle
					section	10	parcelle	14	0,1417	
					section	10	parcelle	257	0,1475	
					section	10	parcelle	259	0,1281	
					section	11	parcelle	272	0,3836	
					section	9	parcelle	229	0,0711	
					section	9	parcelle	231	0,1897	
					section	5	parcelle	12	0,0947	MORGENTHALER Carmen
					section	7	parcelle	146	0,1433	MORGENTHALER Christian
					section	5	parcelle	11	0,0903	MORGENTHALER Jean-Paul, Carmen
					section	5	parcelle	13	0,1891	
					section	10	parcelle	43	0,059	
					section	11	parcelle	278	0,1767	
					section	11	parcelle	86	0,1834	
					section	9	parcelle	97	0,25	
					section	11	parcelle	105	0,3217	OBERLE Bernard, Philippe
					section	5	parcelle	14	0,1829	OBERLE Bernard, Pierre Paul
					section	5	parcelle	15	0,1524	
					section	10	parcelle	249	0,1279	OBERLE Christian
					section	10	parcelle	251	0,1171	
					section	10	parcelle	253	0,1203	
					section	5	parcelle	19	0,0962	OBERLE Raymond, Marie-Jeanne
					section	5	parcelle	17	0,0612	OBERLE Ursula
				section	5	parcelle	21	0,0954		
				section	5	parcelle	22	0,0949		
				section	10	parcelle	267	0,1702	ROLLING Guillaume	
				section	5	parcelle	24	0,1946	WNTZERITH Joseph	
		<b>Total HAEGEN</b>						<b>5,8366</b>		
		SAVERNE	section	22	parcelle	94	0,9431	MORGENTHALER Bernard et Jean-Paul		
			section	22	parcelle	65	0,9542	MORGENTHALER Jean-Paul, Carmen		

		<b>Total SAVERNE</b>				<b>1,8973</b>		
67250051	MORGENTHALER Olivier	THAL MARMOUTIER	section	10	parcelle	168	0,23	DESCHANG François, Marie-Antoinette
			section	12	parcelle	52	0,3153	FANINGER Marie Héléne -
			section	10	parcelle	3	0,1	KILHOFFER Sabine
			section	10	parcelle	125	0,6388	MORGENTHALER Bernard, Michèle
			section	10	parcelle	172	0,1596	
			section	10	parcelle	1	0,075	
			section	10	parcelle	2	0,0763	
			section	10	parcelle	169	0,1359	MORGENTHALER Christian
			section	10	parcelle	178	0,0644	MORGENTHALER Jean-Paul, Carmen
			section	10	parcelle	183	0,0569	
			section	10	parcelle	127	0,1796	
			section	10	parcelle	4	0,12	OBERLE Raymond, Marie-Jeanne
			section	10	parcelle	126	0,15	VITTET Régine
		<b>Total THAL MARMOUTIER</b>					<b>2,3018</b>	



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250053  
PJ : liste des références cadastrales

**M. KOSHER Frédéric  
17 rue de Bruderbach  
67310 WESTHOFFEN**

Strasbourg, le 2 février 2026

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 8 décembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 61 a 66 ca sur la commune de Westhoffen.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par KOSHER Alfred à Westhoffen.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 8 décembre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250053 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 8 avril 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section		parcelle			
67250053	KOHSER Frédéric	WESTHOFFEN	section	17	parcelle	200	0,0739	KOHSER Alfred
			section	20	parcelle	57	0,0967	
			section	20	parcelle	58	0,0969	
			section	22	parcelle	269	0,0671	
			section	22	parcelle	270	0,0213	
			section	20	parcelle	130	0,132	
		section	22	parcelle	327	0,1287		
		<b>Total WESTHOFFEN</b>	<b>section</b>		<b>parcelle</b>		<b>0,6166</b>	



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
muriel.baudier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250072

LRAR

EPINAL, le 03/11/2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 28/08/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à COUSSEY, DOMREMY LA PUCELLE, GREUX, MAXEY SUR MEUSE et MONCEL pour une superficie totale de 128 ha 06 a 47 ca.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 28/08/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250072, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

  
ISABELLE ANNÉSSER

TRAMBLOIS Pierre-Louis  
SCEA MIREUX  
11 rue Jeanne d'Ar  
88630 GREUX

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
COUSSEY	ZA	12	3,0860	PIOT Mireille
COUSSEY	ZA	12	3,0860	PIOT Mireille
DOMREMY LA PUCELLE	ZA	7	4,2760	MELCION Simone
DOMREMY LA PUCELLE	ZA	8	2,5470	MELCION Simone
GREUX	ZB	6	0,9420	MELCION Simone
GREUX	ZB	6	1,7400	MELCION Simone
GREUX	ZC	32	1,1420	MELCION Simone
GREUX	ZC	32	2,2840	MELCION Simone
GREUX	ZC	33	1,0900	MELCION Simone
GREUX	ZA	41	1,0000	MELCION Simone
GREUX	ZD	48	1,2980	MELCION Simone
MAXEY SUR MEUSE	ZA	8	2,4755	MELCION Simone
MAXEY SUR MEUSE	ZA	8	1,2377	MELCION Simone
MAXEY SUR MEUSE	ZA	8	1,2378	MELCION Simone
GREUX	ZC	56	5,4090	MELCION Simone
GREUX	ZC	56	1,2080	MELCION Simone
GREUX	ZC	65 (en partie)	4,4735	MELCION Simone
GREUX	ZD	19	3,4800	BAILLY Jean-Christophe
GREUX	ZD	11	10,4000	BAILLY Jean-Christophe
GREUX	ZA	1	1,1080	MAGNIER Edith
GREUX	ZA	2	2,0830	MAGNIER Edith
GREUX	ZC	5	0,9260	MELCION François
GREUX	ZC	5	2,6985	MELCION François
GREUX	ZC	5	0,8995	MELCION François
GREUX	ZC	10	0,8365	BONNEAUX Patrice
GREUX	ZC	10	0,8365	BONNEAUX Patrice
GREUX	ZD	47	2,7380	MELCION Roger
GREUX	ZD	47	0,7360	MELCION Roger
COUSSEY	ZA	1	6,4810	DESERT Françoise
COUSSEY	ZA	1	6,4810	DESERT Françoise
COUSSEY	ZA	2	2,1980	DESERT Françoise
COUSSEY	ZA	2	0,5840	DESERT Françoise
COUSSEY	ZA	2	3,2955	DESERT Françoise
COUSSEY	ZA	2	3,2955	DESERT Françoise
DOMREMY LA PUCELLE	ZB	1	0,4666	DESERT Françoise
DOMREMY LA PUCELLE	ZB	1	0,9334	DESERT Françoise
MONCEL	ZE	22	5,1940	DESERT Françoise
DOMREMY LA PUCELLE	AB	9	0,0980	MELCION Damien
DOMREMY LA PUCELLE	AB	9	1,7750	MELCION Damien
DOMREMY LA PUCELLE	ZA	15	1,0180	MELCION Damien
DOMREMY LA PUCELLE	ZA	12	2,1280	MELCION Damien
DOMREMY LA PUCELLE	ZD	43	1,8480	MELCION Damien
GREUX	ZD	107	2,4040	MELCION Damien
GREUX	ZD	123	0,5626	MELCION Damien
GREUX	ZD	50	4,5460	MELCION Damien
GREUX	ZD	30	1,8140	MELCION Damien
GREUX	ZC	69	0,2493	MELCION Damien
GREUX	ZC	65 (en partie)	5,4090	MELCION Damien
GREUX	ZB	75	1,0256	MELCION Damien
GREUX	ZC	66	1,5135	MELCION Damien
GREUX	ZC	19	0,1090	MELCION Damien
GREUX	ZC	15	2,2500	MELCION Damien
GREUX	ZC	16	0,3210	MELCION Damien
GREUX	ZC	64	3,0582	MELCION Damien
MAXEY SUR MEUSE	ZA	9	1,0870	MELCION Damien
MAXEY SUR MEUSE	ZA	9	1,0870	MELCION Damien
GREUX	ZC	31	1,5580	ANDRIOT Pascal
			128,0647	



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
muriel.baudier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250073

LRAR

EPINAL, le 03/11/2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/09/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à FRAIN et VIVIERS-LE-GRAS pour une superficie totale de 33 ha 12 a 83 ca.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 07/10/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250073, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

ISABELLE ANNESSER

GAEC DE MALFRACHA  
route de Lignéville  
88800 VITTEL

## Récapitulatif des parcelles demandées

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 180 (*)		Oui	0.7060			Autres productions végétales	BAUDOIN ANNE MARIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 272 (*)		Oui	0.4085			Autres productions végétales	BERNARD SEBASTIEN	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 304 (*)		Oui	0.1660			Autres productions végétales	BERNARD SEBASTIEN	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 331 (*)		Oui	0.2408			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 332 (*)		Oui	0.1100			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 406 (*)		Oui	0.1549			Autres productions végétales	BERNARD SEBASTIEN	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 580 (*)		Oui	0.4310			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 581 (*)		Oui	0.0460			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 658 (*)		Oui	0.0202			Autres productions végétales	BAUDOIN ANNE MARIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 659 (*)		Oui	0.1963			Autres productions végétales	BAUDOIN ANNE MARIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 708 (*)		Oui	0.2729			Autres productions végétales	BERNARD SEBASTIEN	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 709 (*)		Oui	0.3001			Autres productions végétales	BERNARD SEBASTIEN	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0A 771 (*)		Oui	0.7960			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0B 30 (*)		Oui	0.3610			Autres productions végétales	GERARDIN EDITH	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0B 147 (*)		Oui	0.8580			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0B 336 (*)		Oui	0.9574			Autres productions végétales	BAUDOIN ANNE MARIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0C 31 (*)		Oui	0.8485			Autres productions végétales	BAUDOIN ANNE MARIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0C 127 (*)		Oui	0.4655			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0C 136 (*)		Oui	0.1189			Autres productions végétales	BAUDOIN NATHALIE	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0C 332 (*)		Oui	0.3670			Autres productions végétales	GERARDIN EDITH	SCEA DE L'ECUCHANT
88260	VIVIERS-LE-GRAS	000 0C 333 (*)		Oui	0.0965			Autres productions végétales	GERARDIN EDITH	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 9 (*)	J	Oui	1.0303			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 9 (*)	K	Oui	2.0609			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 10 (*)		Oui	0.2239			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 11 (*)		Oui	0.0706			Autres productions végétales	NICOLAS CELESTIN	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 13 (*)	AJ	Oui	3.0000			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 13 (*)	AK	Oui	7.2068			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 13 (*)	AL	Oui	3.0000			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 18 (*)	AJ	Oui	5.2963			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 18 (*)	AK	Oui	2.0000			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT
88320	FRAIN	000 ZD 18 (*)	B	Oui	1.3000			Autres productions végétales	NICOLAS CLAUDE	SCEA DE L'ECUCHANT

\* Données cadastrales issues des données foncières retraitées par le Cerema - source DGALN DGFIP - millésime 2024

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
muriel.baudier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250076

LRAR

EPINAL, le 03/11/2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 29/08/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE et CORNIMONT pour une superficie totale de 83 ha 83 a 75 ca.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 29/08/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250076, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

  
ISABELLE ANNESSER

GAEC SOUS LA BUROTTE  
20 route de l'Envers  
88120 BASSE SUR LE RUPT

## Récapitulatif des parcelles demandées

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AV 124		Oui	2.0800			Autres productions végétales	SCI CHEZ EDOUARD	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 61		Oui	0.0890			Autres productions végétales	VANSON CLAUDE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 64		Oui	0.2010			Autres productions végétales	DIDIER VANSON RAPHAEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 66		Oui	0.0516			Autres productions végétales	DIDIER VANSON RAPHAEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 67		Oui	2.0752			Autres productions végétales	DIDIER VANSON RAPHAEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 72		Oui	1.4000			Autres productions végétales	VANSON CLAUDE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 73		Oui	0.0370			Autres productions végétales	VANSON CLAUDE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 75		Oui	0.3430			Autres productions végétales	VANSON CLAUDE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 82		Oui	0.1620			Autres productions végétales	DIDIER VANSON RAPHAEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 154		Oui	1.8660			Autres productions végétales	VANSON PAULETTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 194		Oui	0.0780			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 195		Oui	0.1040			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 197		Oui	0.5170			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 198		Oui	0.4290			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 AW 199		Oui	0.0475			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 200		Oui	0.1700			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 201		Oui	0.0350			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 202		Oui	0.5540			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 204		Oui	0.3530			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 206		Oui	1.2500			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 208		Oui	2.0100			Autres productions végétales	DILGER THOMAS HELMUT	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 213		Oui	0.7380			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 242		Oui	0.3203			Autres productions végétales	DIDIER VANSON RAPHAEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 244		Oui	0.4065			Autres productions végétales	DIDIER VANSON RAPHAEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 256		Oui	0.2969			Autres productions végétales	VANSON MIREILLE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 308		Oui	1.8980			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 318		Oui	1.0788			Autres productions végétales	CURIEN MARIE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 319		Oui	1.6132			Autres productions végétales	CURIEN BERNARD	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AW 340		Oui	1.3500			Autres productions végétales	TOUSSAINT DORIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AY 189		Oui	0.6100			Autres productions végétales	VANSON JOEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 AY 204		Oui	0.3300			Autres productions végétales	VANSON JOEL	GAEC LAURENT-FRITZ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 4		Oui	1.3000			Autres productions végétales	CUNAT JEAN FRANCOIS	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 6		Oui	0.3950			Autres productions végétales	SCI CHEZ EDOUARD	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 41		Oui	0.6997			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 56		Oui	0.1923			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 57		Oui	0.1988			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 65		Oui	0.1130			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 78		Oui	1.4413			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 79		Oui	0.1238			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 81		Oui	0.5235			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 82		Oui	2.4597			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 115		Oui	0.7537			Autres productions végétales	GEHIN JEAN-PAUL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 118		Oui	1.2000			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 127		Oui	0.5612			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 128		Oui	1.9063			Autres productions végétales	HUMBERT CLAUDE DANIELE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 132		Oui	3.5766			Autres productions végétales	GEHIN JEAN-PAUL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 138		Oui	0.2110			Autres productions végétales	GEHIN JEAN-PAUL	GAEC LAURENT-FRITZ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 156		Oui	0.1200			Autres productions végétales	CHABLE RICHARD JONATHAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 158		Oui	2.7700			Autres productions végétales	CHABLE RICHARD JONATHAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 159		Oui	1.5000			Autres productions végétales	VANSON GILLES	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 224		Oui	1.5594			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 225		Oui	0.3688			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 226		Oui	0.1100			Autres productions végétales	FLIN NICOLE MANGEL JEAN MARIE MANGEL CHRISTIAN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 237		Oui	1.1337			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 262		Oui	0.5613			Autres productions végétales	CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 265		Oui	0.8000			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 295		Oui	0.4913			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 303		Oui	0.5378			Autres productions végétales	GEHIN JEAN-PAUL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 304		Oui	1.3450			Autres productions végétales	FRITZ BERNARD	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 305		Oui	1.4180			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELLOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 368		Oui	0.6300			Autres productions végétales	GEHIN JEAN-PAUL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 378		Oui	0.5395			Autres productions végétales	MATHIEU MICHEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	000 D 410		Oui	1.0766			Autres productions végétales	HUMBERTCLAUDE DANIELE	GAEC LAURENT-FRITZ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 420		Oui	0.7299			Autres productions végétales	MOREL ODILE ET JEAN-MARIE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 432		Oui	0.2477			Autres productions végétales	MATHIEU MICHEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 435		Oui	4.6528			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 437		Oui	3.1917			Autres productions végétales	CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 439		Oui	1.1566			Autres productions végétales	FRITZ BERNARD	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 444		Oui	0.1793			Autres productions végétales	SCI CHEZ EDOUARD	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 467		Oui	0.7000			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 472		Oui	1.8600			Autres productions végétales	CURIEN ETIENNE	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 479		Oui	4.7293			Autres productions végétales	LAURENT ALAIN	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 490		Oui	3.6906			Autres productions végétales	MATHIEU MICHEL	GAEC LAURENT-FRITZ
88290	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	000 D 493		Oui	0.4500			Autres productions végétales	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AH 196		Oui	1.7440			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AH 199		Oui	0.3250			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AH 200		Oui	0.1860			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AH 201		Oui	0.0756			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AH 202		Oui	2.1640			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88310	CORNIMONT	000 AH 203		Oui	0.4630			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AH 593		Oui	1.2668			Autres productions végétales	RESIDENCE LE COUAROGE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AO 24		Oui	0.3965			Autres productions végétales	MARIAN MOUROT LILIANE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AP 375		Oui	1.5342			Autres productions végétales	MARIAN MOUROT LILIANE	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AT 443		Oui	0.7970			Autres productions végétales	POIROT GUY	GAEC LAURENT-FRITZ
88310	CORNIMONT	000 AT 446		Oui	0.1861			Autres productions végétales	GROSEDMANGE NICOLE	GAEC LAURENT-FRITZ

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250077

LRAR

EPINAL, le 17/11/2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/11/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à CIRCOURT pour une superficie totale de 03 ha 09 a 83 ca.

Références cadastrales des biens objet de la demande  
GAEC DE NABIACHAMP

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
CIRCOURT	ZC	5	3,0983	CHARPENTIER Marie-Christine // GIGANT Claude

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **07/11/2025**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250077**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

**GAEC DE NABIACHAMP**  
**5 rue du Coue**  
**88500 VAUBEXY**

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière



ISABELLE ANNESSER

EPINAL, le 04 DEC. 2025

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250078

LRAR

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 24/11/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres agricoles pour une superficie totale de 381 ha 13 a 39 ca. (détail en annexe)**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 24/11/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250078**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

**CHAMPION Lucas**  
**GAEC DES RAVES**  
4 rue du potel  
88320 ROMAIN-AUX BOIS

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.  
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Annesser', written over a horizontal line.

ISABELLE ANNESSER

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)
AINVELLE	ZH	69	0,0550
AINVELLE	ZA	46	2,2520
AINVELLE	ZH	60	0,5720
AINVELLE	ZE	114	0,6110
AINVELLE	ZA	47	0,8300
AINVELLE	ZA	48	0,0300
AINVELLE	ZD	13	2,7160
AINVELLE	ZD	35	1,6700
AINVELLE	ZD	36	1,0680

AINVELLE	ZH	59	4,2660
AINVELLE	ZH	61	0,4320
AINVELLE	ZH	62	9,8800
AINVELLE	ZH	70	0,7900
AINVELLE	ZH	71	1,2280
AINVELLE	ZH	72	4,8080
AINVELLE	ZH	74	2,3300
AINVELLE	ZH	75	0,0240
AINVELLE	ZA	255	5,7877
AINVELLE	ZA	254	0,3223
AINVELLE	ZD	21	1,0635

FRAIN	ZE	3	0,3935
MAREY	A	636	0,1390
MAREY	A	645	0,1550
MAREY	A	646	0,2720
MAREY	B	7	0,1030
MAREY	B	9	0,2020
MAREY	B	11	0,1850
MAREY	B	26	1,4260
MAREY	B	24	0,1100
MAREY	B	97	0,1654
MAREY	B	204	0,1140

MAREY	B	366	0,0015
MAREY	B	367	0,0080
MAREY	B	368	0,0995
MAREY	B	379	0,1995
MAREY	B	380	0,8020
MAREY	B	381	0,0975
MAREY	B	383	0,8975
MAREY	B	384	0,4735
MAREY	B	437	0,0184
MAREY	B	505	0,0300
MAREY	B	675	0,3990

MAREY	C	107	0,1220
MAREY	C	128	0,1400
MAREY	C	129	0,0950
MAREY	C	130	0,0870
MAREY	C	131	0,0924
MAREY	C	133	0,1140
MAREY	C	134	0,0640
MAREY	C	163	0,9872
MAREY	C	174	0,1921
MAREY	C	175	0,1470
MAREY	C	179	0,3320

MAREY	C	198	1,0611
MAREY	C	214	0,0185
MAREY	C	225	0,1360
MAREY	C	265	0,0858
MAREY	C	268	0,1535
MAREY	C	269	0,0540
MAREY	C	276	0,0440
MAREY	C	277	0,0950
MAREY	C	278	0,0260
MAREY	C	288	0,6006
MAREY	C	315	0,1175

MAREY	C	358	0,0874
MAREY	C	365	0,1130
MAREY	C	397	0,0510
MAREY	C	513	0,4230
MAREY	C	529	0,2250
MAREY	C	564	0,1350
MAREY	C	567	0,2490
MAREY	C	572	0,4270
MAREY	C	573	0,0740
MAREY	C	574	0,0730
MAREY	C	575	0,1220

MAREY	C	626	0,1000
MAREY	C	630	0,0540
MAREY	C	638	0,2210
MAREY	C	641	0,1700
MAREY	C	642	0,2800
MAREY	C	648	0,2710
MAREY	C	740	0,5740
MAREY	C	743	0,1620
MAREY	C	744	0,3460
MAREY	C	000 C 750	0,0520
MAREY	C	000 C 751	0,3570

MAREY	C	823	0,0380
MAREY	C	858	0,4408
MAREY	C	900	0,0280
MAREY	C	901	0,0550
MAREY	ZA	7	0,3620
MAREY	ZA	9	0,5950
MAREY	ZB	24	0,1564
MORIZECOURT	ZB	19	3,5040
SERECOURT	ZE	33	1,5882
SERECOURT	ZE	35	5,8480
TOLLAINCOURT	ZA	16	0,9820

TOLLAINCOURT	ZA	17	0,4000
TOLLAINCOURT	ZA	19	6,1310
DAMBLAIN	ZB	52	0,4721
ROMAIN AUX BOIS	ZC	22	7,1805
ROMAIN AUX BOIS	ZC	28	2,6041
ROMAIN AUX BOIS	ZC	25	0,1200
ROMAIN AUX BOIS	ZE	47	3,2761
ROMAIN AUX BOIS	ZE	48	4,1099
ROZIERES SUR MOUZON	ZA	34	3,1570
TOLLAINCOURT	ZA	19	2,3290
ROMAIN AUX BOIS	ZA	47	0,9500

ROMAIN AUX BOIS	ZA	39	2,6025
LES THONS	ZD	7	0,6990
LES THONS	ZD	8	0,7450
ROMAIN AUX BOIS	ZB	9	1,0300
ROMAIN AUX BOIS	ZB	29	0,4875
ROZIERES SUR MOUZON	ZA	21	2,6720
LES THONS	ZA	50	4,2640
LES THONS	ZA	49	4,8120
LES THONS	ZA	41	0,1820
LES THONS	ZA	51	3,0690
FOUCHECOURT	ZB	53	0,3120

GONDONCOURT	ZA	14	4,6350
LES THONS	ZH	28	0,5070
LES THONS	ZA	33	0,9010
LES THONS	ZD	67	1,6510
LES THONS	ZD	13	3,9860
LES THONS	ZD	68	0,3760
LES THONS	ZD	66	2,2460
LES THONS	ZH	29	0,3330
LES THONS	ZH	30	3,2900
SERECOURT	ZE	4	0,2640
SERECOURT	ZE	5	0,3800

SERECOURT	ZE	6	5,4120
SERECOURT	ZB	6	5,4308
LES THONS	ZD	91	1,3795
ROMAIN AUX BOIS	ZB	30	2,9407
VILLOTTE	ZA	34	2,2810
VILLOTTE	ZA	35	2,1300
BREUVANNES EN BASSIGNY (52)	ZI	58	4,8518
TOLLAINCOURT	ZC	1	2,2390
TOLLAINCOURT	ZE	42	2,4410
TOLLAINCOURT	ZE	43	0,2570
TOLLAINCOURT	ZE	44	0,5310

VILLOTTE	ZB	3	2,0120
VILLOTTE	ZB	4	0,5240
VILLOTTE	ZB	5	1,0340
DAMBLAIN	ZO	1	2,0857
DAMBLAIN	ZO	3	1,7839
DAMBLAIN	ZO	5	0,5800
DAMBLAIN	ZO	7	2,6189
ROMAIN AUX BOIS	ZB	2	0,3569
ROMAIN AUX BOIS	ZD	1	1,1481
ROMAIN AUX BOIS	ZB	1	3,5887
ROMAIN AUX BOIS	ZD	7	0,3003

ROMAIN AUX BOIS	ZE	7	0,8437
ROMAIN AUX BOIS	ZD	49	1,1253
ROMAIN AUX BOIS	ZD	50	3,0567
ROZIERES SUR MOUZON	ZA	37	2,4400
TOLLAINCOURT	ZA	71	14,3759
TOLLAINCOURT	ZB	148	4,0516
MAREY	C	274	0,0902
MAREY	C	231	0,3085
MAREY	C	246	0,0375
MAREY	C	210	0,3235
MAREY	B	169	0,9080

MAREY	B	178	0,1620
MAREY	B	182	0,2390
MAREY	B	235	0,1470
MAREY	C	105	0,2150
MAREY	C	145	0,8350
MAREY	C	162	0,7880
MAREY	C	173	0,5815
MAREY	C	275	0,1494
MAREY	C	832	0,2652
MAREY	C	300	0,1370
LAMARCHE	A	74	0,0430

LAMARCHE	A	79	0,1310
LAMARCHE	A	84	0,0610
LAMARCHE	A	87	0,4710
LAMARCHE	ZR	21	0,3180
LAMARCHE	ZR	22	3,7320
TOLLAINCOURT	A	583	0,1913
TOLLAINCOURT	ZD	96	4,0880
TOLLAINCOURT	ZD	97	7,4160
TOLLAINCOURT	ZB	13	4,5240
TOLLAINCOURT	ZB	14	1,7980
TOLLAINCOURT	ZD	61	1,1020

TOLLAINCOURT	ZD	144	1,4632
VILLOTTE	ZD	28	5,5805
ROMAIN AUX BOIS	ZC	36	0,9322
ROMAIN AUX BOIS	ZA	34	0,5918
ROMAIN AUX BOIS	ZA	35	0,2540
ROMAIN AUX BOIS	ZA	36	0,2000
ROMAIN AUX BOIS	ZA	37	0,0912
ROMAIN AUX BOIS	ZC	39	1,6821
ROMAIN AUX BOIS	ZD	51	2,0000
CHOISEUL (52)	ZB	23	10,7690
CHOISEUL (52)	ZB	70	0,6370

CHOISEUL (52)	ZB	72	0,0210
MERREY (52)	ZA	11	0,1750
MERREY (52)	ZA	12	1,3100
BREUVANNES EN BASSIGNY (52)	ZB	46	1,3620
PARNOY EN BASSIGNY (52)	ZE	7	0,1852
PARNOY EN BASSIGNY (52)	ZE	8	0,8456
PARNOY EN BASSIGNY (52)	ZH	1	7,8847
ROMAIN AUX BOIS	ZA	38	0,7505
ROMAIN AUX BOIS	ZA	41	3,5193
ROMAIN AUX BOIS	ZB	18	0,0880
ROMAIN AUX BOIS	ZD	44	0,1074

ROMAIN AUX BOIS	ZD	46	3,2736
TOLLAINCOURT	ZH	2	5,3781
TOLLAINCOURT	ZH	4	0,4731
TOLLAINCOURT	ZH	5	1,9179
TOLLAINCOURT	ZH	7	1,8775
TOLLAINCOURT	ZH	10	8,3392
ROMAIN AUX BOIS	ZD	2	0,1001
ROMAIN AUX BOIS	ZD	4	2,0612
ROMAIN AUX BOIS	ZD	28	0,9000
ROMAIN AUX BOIS	ZD	28	3,7033
GRAFFIGNY CHEMIN (52)	ZD	36	1,5590

GRAFFIGNY CHEMIN (52)	ZD	30	0,2020
GRAFFIGNY CHEMIN (52)	ZH	20	4,0050
ROMAIN AUX BOIS	C	530	1,3300
ROMAIN AUX BOIS	ZA	57	4,9789
ROMAIN AUX BOIS	ZA	26	1,3930
ROMAIN AUX BOIS	ZA	9	1,9185
ROMAIN AUX BOIS	ZA	31	0,3968
ROMAIN AUX BOIS	ZB	13	0,7870
ROMAIN AUX BOIS	ZB	3	0,1086
ROMAIN AUX BOIS	ZB	5	0,5904
ROMAIN AUX BOIS	ZB	6	1,5198

ROMAIN AUX BOIS	ZC	38	8,5975
ROMAIN AUX BOIS	ZC	9	5,4539
ROMAIN AUX BOIS	ZD	35	1,3658
ROMAIN AUX BOIS	ZD	36	5,2341
ROMAIN AUX BOIS	ZE	24	0,5005
ROMAIN AUX BOIS	ZE	29	3,5873
ROMAIN AUX BOIS	ZE	25	0,7236
ROMAIN AUX BOIS	ZE	35	0,3276
ROMAIN AUX BOIS	ZA	23	0,9397
ROMAIN AUX BOIS	ZA	24	2,4893
ROMAIN AUX BOIS	ZA	29	0,2384

ROMAIN AUX BOIS	ZB	7	0,2672
ROMAIN AUX BOIS	ZB	14	0,2611
ROMAIN AUX BOIS	ZB	32	7,3145
ROMAIN AUX BOIS	ZB	33	0,0212
ROMAIN AUX BOIS	ZE	26	0,2058
ROMAIN AUX BOIS	ZE	30	3,5950
TOLLAINCOURT	ZH	12	5,0070
ROMAIN AUX BOIS	ZB	17	0,1758
ROMAIN AUX BOIS	AB	84	0,1073
ROMAIN AUX BOIS	ZA	27	0,6736
ROMAIN AUX BOIS	ZD	17	1,8683

ROMAIN AUX BOIS	ZE	5	0,3466
ROMAIN AUX BOIS	ZE	36	0,8020
ROMAIN AUX BOIS	ZE	37	0,9305
TOLLAINCOURT	ZA	18	0,1490
TOLLAINCOURT	ZA	21	1,6780

381,1339

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250083

LRAR

EPINAL, le

**04 DEC. 2025**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 02/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à VAUBEXY pour une superficie totale de 9 ha 64 a 59 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
VAUBEXY	Z8	40	8,6235	JEANDEL Michèle
	Z8	47	1,0224	
			9,6459	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **02/12/2025**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250083**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

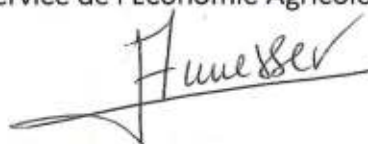
**GAEC DE NABIACHAMP**  
5 rue du Coue  
88500 VAUBEXY

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Annesser', written over a horizontal line.

ISABELLE ANNESSER



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250085

**09 DEC. 2025**

LRAR

EPINAL, le

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à ANGLEMONT, BAZIEN, DONCIERES, MENIL SUR BELVITTE, MENARMONT, NOSSONCOURT, ROVILLE AUX CHENES et XAFFEVILLERS, pour une superficie totale de 90 ha 05 a 35 ca.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **03/12/2025**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250085**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

**GAEC D'ANGLEMONT**  
192 rue des Fontaines  
88700 ANGLEMONT

ISABELLE ANNESSER

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
ANGLEMONT	ZC	217	0,2520	BALLAND Alain
ANGLEMONT	ZC	218	1,9980	BALLAND Alain
BAZIEN	ZC	0022	0,0306	BALLAND Alain
DONCIERES	ZA	0049	6,1224	RENARD Marie
DONCIERES	ZC	0019	7,1156	RENARD Marie
DONCIERES	ZD	0091	0,7900	RENARD Marie
MENARMONT	ZB	0047	1,9080	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0447	0,1700	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0448	0,4065	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0449	0,5050	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0450	0,1630	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0451	0,3265	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0452	0,1565	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0453	0,1220	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0454	0,0285	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0458	0,0235	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0552	0,3200	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0622	0,2370	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0623	0,0885	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0624	0,1100	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0400	0,0850	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0402	0,0460	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0432	0,0428	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZA	0011	0,3720	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZA	0012	0,0510	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZA	0088	1,1560	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZA	0089	0,2220	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0016	0,2770	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0017	0,2410	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0018	1,6160	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0019	0,1510	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0024	0,1320	BALLAND Alain

MENIL SUR BELVITTE	ZC	0054	0,7700	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0134	1,3690	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0135	1,9373	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0136	3,2921	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZD	0017	4,1060	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZD	0018	1,3240	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0016	1,1000	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0017	0,9200	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0021	1,0100	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0022	1,5380	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0066	2,1355	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0903	0,0427	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0906	0,0712	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0980	0,4773	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	C	0982	0,0630	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0006	0,0628	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0403	0,0690	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0404	0,0260	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0405	0,0470	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	D	0475	0,0243	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0067	3,8200	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0128	0,4737	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZD	0019	1,6200	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZD	0027	0,7820	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZD	0028	4,8200	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0029	2,7160	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0058	0,0697	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0059	0,0690	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZE	0060	0,6640	BALLAND Alain
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0082	1,8440	BROCHIER Marie Noelle
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0046	0,9997	CHEVILLOT Arnaud
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0048	1,0150	CHEVILLOT Arnaud
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0053	2,3100	VILLAUME Denis
MENIL SUR BELVITTE	ZC	0021	1,4000	FLAVENOT Geneviève

NOSSONCOURT	ZA	0102	1,1940	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0039	1,1320	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0042	0,0210	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0043	0,0480	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0272	0,0510	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0273	0,0420	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0286	0,0808	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0287	7,2996	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZB	0288	1,9738	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZD	0113	1,3610	BALLAND Alain
NOSSONCOURT	ZD	0114	0,1250	BALLAND Alain
ROVILLE AUX CHENES	ZD	0072	2,5560	RENARD Marie
ROVILLE AUX CHENES	ZH	0035	1,6560	RENARD Marie
XAFFEVILLERS	ZD	0019	0,9776	RENARD Marie
XAFFEVILLERS	ZD	0021	3,2820	RENARD Marie
			<b>90,0535</b>	



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le **23 DEC. 2025**

**Mme Muriel BAUDIER**

Gestionnaire contrôle des structures  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250086

**LRAR**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à CIR COURT pour une superficie totale de **02 ha 52 a 00 ca.**

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
CIR COURT	ZC	16	2,52 (en partie)	RUAUX Evelyne

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250086**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 22/12/2025.**

**GAEC DU PRE ROBERT**  
2 rue de la Chapelle  
88270 CIR COURT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,

l'adjointe à la cheffe du service de l'économie agricole et forestière



Blandine GUERARD



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250087

LRAR

EPINAL, le **15 DEC. 2025**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 12/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à LE CLERJUS pour une superficie totale de 07 ha 52 a 85 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
LE CLERJUS	AP	119	0,9640	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	103	1,1250	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	102	0,4010	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	105	0,9101	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	104	0,8190	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	117	0,3701	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	115	0,9023	CARTIGNY Monique
LE CLERJUS	AP	106	2,0370	CARTIGNY Monique
			7,5285	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **12/12/2025**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250087**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

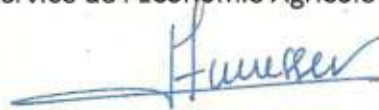
**GAEC DU MOLIEU**  
1 le Molieu  
88240 LE CLERJUS

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière



ISABELLE ANNESSER

Commune	Superficie (ha)	Population	Département	Région
Arles	12000	130000	Bouches-du-Rhône	PACA
Aix-en-Provence	10000	135000	Bouches-du-Rhône	PACA
Marseille	19000	850000	Bouches-du-Rhône	PACA
Nîmes	12000	150000	Gard	Occitanie
Montpellier	10000	270000	Hérault	Occitanie
Toulouse	10000	440000	Haute-Garonne	Occitanie
Strasbourg	10000	270000	Bas-Rhin	Grand-Est
Nancy	10000	240000	Meurthe-et-Moselle	Grand-Est
Reims	10000	180000	Marne	Grand-Est
Metz	10000	110000	Moselle	Grand-Est



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et  
forestière

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr  
Tél. : 03 29 69 12 64

**N° Dossier : 88250090**

LRAR 880 001 230 401 62P

Epinal, le **- 9 JAN. 2026**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 03/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **03/12/2025**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250090** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

**Monsieur LEGLAIVE Stéphane  
GAEC SAINT PAUL  
10 rue du Haut Fossé  
88330 MORIVILLE**

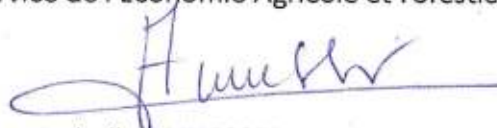
Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à MORIVILLE pour une superficie totale de 21 ha 36 a 90 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
MORIVILLE	W	152	0,4190	PETCHE Jean Pierre et Monique
MORIVILLE	Y	68	0,6393	MOUGEOLLE Gilbert
MORIVILLE	D	177	0,0870	BOUILLON André
MORIVILLE	D	474	0,1201	BOUILLON André
MORIVILLE	W	2	0,5790	BOUILLON André
MORIVILLE	W	192	2,5875	BOUILLON André
MORIVILLE	W	3	0,5448	BOUILLON André
MORIVILLE	X	20	0,2675	MARANDE Claude
MORIVILLE	X	278	0,3297	MARANDE Claude
MORIVILLE	X	281	0,5725	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	73	0,8977	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	74	1,4380	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	148	0,0403	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	149	0,3488	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	150	0,2072	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	151	0,0506	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	153	0,0768	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	159 J	1,4785	MARANDE Claude
MORIVILLE	Y	159 K	2,9572	MARANDE Claude
MORIVILLE	C	1289	0,2540	SCI AEGP
MORIVILLE	Y	55	2,8344	SCI AEGP
MORIVILLE	Y	160	2,5377	SCI AEGP
MORIVILLE	Z	34	2,1014	SCI AEGP
			<b>21,3690</b>	

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

  
Isabelle ANNESSER



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le **23 DEC. 2025**

**Mme Muriel BAUDIER**  
Gestionnaire contrôle des structures  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250091

**LRAR**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 12/10/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à TIGNECOURT et VIVIERS-LE-GRAS pour une superficie totale de **03 ha 30 a 71 ca.**

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
VIVIERS LE GRAS	C	288	0,1301	BAUDOIN Maurice
VIVIERS LE GRAS	C	334	2,1910	BAUDOIN Maurice
VIVIERS LE GRAS	C	407	0,1950	BAUDOIN Maurice
TIGNECOURT	ZI	51	0,7910	HUMBLOT Pierre
			3,3071	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 12/10/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250091, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

**GAEC DE MALFRACHA**  
Route de Lignéville  
88800 VITTEL

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe à la cheffe du service de l'économie agricole et forestière



Blandine GUERARD



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le **31 DEC. 2025**

**Mme Muriel BAUDIER**  
Gestionnaire contrôle des structures  
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250093

**LRAR 8800023401 EOT**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 18/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à MORIVILLE et CHATEL SUR MOSELLE pour une superficie totale de **03 ha 90 a 71 ca.**

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
MORIVILLE	C	1292	0,1310	DUCHAIINE Anne Marie
CHATEL SUR MOSELLE	Y	38	0,1213	LECLERC Régine
MORIVILLE	C	1296	0,0890	CHOSEROT Gisèle
MORIVILLE	W	171	0,0809	CHOSEROT Gisèle
MORIVILLE	Y	162	0,1969	BALLAND Marie Françoise
MORIVILLE	Z	33	1,1860	BALLAND Marie Françoise
CHATEL SUR MOSELLE	Y	41	2,1020	BALLAND Marie Françoise

**3,9071**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 18/12/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250093, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

**GAEC DU PRINTEMPS FLEURI**  
5 route de la Chapelle  
88330 HAILLAINVILLE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

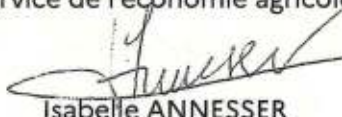
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du service de l'économie agricole et forestière



Isabelle ANNESSER